

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

BEN/97/G31

PROJET DE STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE

01 B.P. 5882 Tél/Fax : 31 66 47 Email : luck@firstnet.bj

**CREATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITE POUR LA PRESERVATION ET
L'ENTRETIEN DES CONNAISSANCES ET INNOVATIONS, PRATIQUES DES
COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES LIEES A LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE ET CONSTITUANT DES COMPOSANTES DE MODE DE VIE
TRADITIONNELLE AU BENIN**

Sommaire

Numéro		Pages
1.	Introduction	
2.	Méthodologie	
3.	Opérationnalisation des concepts	
4	Résultats et discussion	
4.1.	Présentation des différents groupes ethniques du Bénin	
4.1.1.	Flore et végétation	
4.1.2.	Végétation	
4.2.	Flore/Espèces abritant des divinités	
4.2.1.	Faune et chasse	
4.2.2.	Sites mythologiques/religieux	
4.2.3.	Confréries de chasseurs	
4.3.	Espèces spécifiques	
4.4.	Terre	
5.	Journée sacrée et célébration honorant la diversité biologique	
6	Conservation/Protection d'espèces végétales spécifiques	
7	Protection des forêts et de leurs ressources	
8	Protection des espèces animales	
9	Protection et exploitation durable des plans d'eau	
10	Techniques de conservation de produits agricoles	
11	Autres pratiques endogènes	
12	Conclusion et recommandations	
13	Références bibliographiques	
14	Annexes	

1. Introduction

La République du Bénin a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de Rio) qui a consacré la mise en place de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

Depuis la ratification de la CBD par le Bénin le 30 juin 1994, le Plan d'Action Environnemental (PAE) et l'Agenda 21 national ont été élaborés. L'Agenda 21 national publié en 1997 mentionne la nécessité de sauvegarder de façon durable toutes les composantes de la diversité biologique. En 1997, Le Projet de Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique (Projet BEN/97/G3) a été mis en place pour coordonner et suivre au niveau national toutes les actions à mettre en œuvre pour une meilleure application de la CDB.

Au nombre des principaux acquis du Projet BEN/97/G3 nous pouvons citer:

- La réalisation de la monographie nationale sur la diversité biologique (Sinsin & Owolabi, 2000),
- L'élaboration du document sur la stratégie nationale et plan d'action sur la conservation sur la diversité biologique (Projet BEN/97/G3, 2002)
- La participation à l'élaboration d'une grille nationale d'indicateurs de diversité biologique au Bénin avec le Laboratoire d'Ecologie Appliquée de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Nationale du Bénin et l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (Centre d'Etudes de Développement Durable) de l'Université Libre de Bruxelles (IGEAT-CEDD/ULB) (Sinsin *et al.*, 2002).

La CDB en son article 10 stipule que chaque partie contractante devra protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles et traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable. En effet, il existe au sein des communautés rurales, des populations locales qui ont une longue expérience d'utilisation des ressources biologiques des pratiques, des us et coutumes, des traditions, et autres qui valorisent les éléments constitutifs de la diversité biologique et contribuent à leur conservation. Il est important de répertorier l'ensemble de ses pratiques, de les conserver, de les vulgariser et de les valoriser car elles permettent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

En effet, la biodiversité ou la diversité biologique peut être définie comme la caractéristique qu'ont les êtres vivants d'être formés par de nombreuses et diverses entités. Elle est donc une

propriété fondamentale de la vie (SOLBRIG, 1996). La biodiversité est indispensable pour le fonctionnement adéquat des êtres vivants.

Selon la convention du 22 mai 1992, la biodiversité ou diversité biologique est « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres et les complexes écologiques dont ils font parties. Cela comprend la diversité au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes ».

L'importance de la diversité n'est plus à redouter en ce sens qu'aujourd'hui dans le monde, les ressources biologiques représentent au moins 40% de l'économie mondiale et 80% des besoins des pauvres. Par ailleurs, plus grande est la diversité de la vie, plus forte est la probabilité de découvertes médicinales, de développement économique et d'adaptation aux nouveaux défis tels que les changements climatiques.

L'importance écologique de la diversité biologique réside dans son rôle de maintien des écosystèmes. Dans le domaine des savoirs traditionnels et la biodiversité, les espèces sauvages et les habitats naturels continuent de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages dans de nombreuses parties du monde. Au Bénin, 80% de la population vivent en milieu rural et dépendent pour leurs besoins vitaux de l'exploitation des ressources de l'environnement, en particulier celles de la diversité biologique. Malheureusement, ces ressources font l'objet de fortes pressions avec pour conséquence leur dégradation continue.

Les principales causes de la dégradation de la biodiversité sont en fait le résultat de plusieurs facteurs d'origine naturelle ou anthropique. Parmi les facteurs anthropiques on peut citer la poussée démographique, l'industrialisation, les réformes agraires, le régime foncier, la pauvreté, la politique et les lois.

Les principales pressions exercées sur la diversité biologique (Morin, 1994) proviennent de :

- l'agriculture, l'élevage et la foresterie
- la pollution de l'air, de l'eau, des terres
- l'introduction d'espèces exotiques dans les systèmes naturels
- la surexploitation de certaines espèces et de leurs habitats
- des changements climatiques

Dans le domaine de l'ichtyofaune par exemple, les eaux continentales du Bénin sont naturellement riches en poissons, avec une forte diversité. Quarante-neuf (49) familles de poissons ont été signalées au Bénin et représentent environ 62% de l'ensemble des familles de poissons connues en Afrique (Lévêque, 1994). Déjà dans les années 50, Gras (1961) avait dressé en son temps une liste des poissons du Bas – Bénin. Cette liste comporte 170 espèces réparties en 63 familles.

Une étude récente réalisée sur l'ensemble de l'ichtyofaune des écosystèmes aquatiques continentaux exploités au Bénin (Lalèyè, 1997) a permis de dégager le constat général suivant :

- réduction du nombre d'espèces de poisson
- diminution de l'abondance relative des espèces
- diminution de la taille des captures

L'inventaire actuel de l'ichtyofaune des eaux continentales du Bénin présente par rapport à celui de gras (1961), un manque de soixante douze (72) espèces dont 32 réparties en 24 familles sont d'origine marine.

Dans le domaine de la faune et la flore relatifs aux écosystèmes terrestres et forestiers, les aires protégées constituent les seule refuges pour la vie sauvage bien qu'en maints endroits, la survie des espèces n'y soit pas toujours garantie. En raison de la faible étendue et de la mauvaise répartition des aires protégées (12%) du territoire national mais localisées essentiellement au centre et au Nord du pays, il est peu évident qu'elles puissent toutes seules offrir le cadre adéquat à la sauvegarde de la biodiversité dans le cadre d'une bonne valorisation des connaissances et pratiques endogènes qui relèvent des us, des coutumes ou des traditions et qui ont trait à la conservation, l'utilisation durable, la biotechnologie et l'accès aux ressources biologiques de l'environnement.

Pour le cas particulier de la flore médicinale, les menaces qui pèsent sur celle-ci sont réelles et préoccupantes ; elles sont dues aux prélèvements intenses, aux mutilations, à la déforestation incontrôlée ou mal gérée, aux pratiques agricoles dévastatrices.

L'analyse stratégique de la situation de la diversité biologique et de la gestion durable de l'environnement au Bénin a révélé l'existence de trois grandes catégories de facteurs dont les conséquences posent la problématique de développement durable dans ce domaine. Ce sont les facteurs anthropiques, les facteurs d'ordre structurel et enfin les facteurs liés à la méconnaissance des ressources et des mécanismes de leur développement. Cette dernière catégorie de facteurs exige non seulement une meilleure connaissance des ressources de la diversité biologique au niveau nationale mais également une meilleure connaissance et un meilleur développement des utilisations endogènes conservatrices des ressources de la diversité biologique.

Ces pratiques et connaissances endogènes mal ou peu connues doivent préalablement faire l'objet d'un inventaire. D'où la nécessité d'établir un répertoire qui constituera une importante base de données que les chercheurs, développeurs et décideurs politiques pourront exploiter en vue d'une meilleure orientation de leurs actions en faveur de la valorisation des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, 1980) définit la conservation de la biodiversité comme une gestion rationnelle de la biosphère pouvant permettre d'obtenir le meilleur rendement pour les générations présentes sans compromettre la maintenance des potentialités pour les générations futures.

Cette gestion passe entre autre par la maîtrise des pratiques autochtones et des connaissances endogènes favorables à la conservation, l'utilisation durable et l'exploitation rationnelle des ressources biologiques que nous nous devons de répertorier desdites ressources.

Ces pratiques et connaissances endogènes sont relatives aux écosystèmes terrestres, forestiers, aquatiques, etc. Elles sont diverses variées et concernent différents groupes ethniques ou socioculturels. Les principales catégories de pratiques conservatrices de la biodiversité répertoriées dans le présent rapport sont relatives à :

- l'utilisation d'espèces végétales pour haies ou clôtures vivantes ;
- la protection ou la plantation d'espèces végétales à forte valeur commerciale, médicinale ou magico-religieuse ;
- le rôle de gardiens que jouent des sociétés secrètes comme le Oro et le Zangbéto pour la sauvegarde de certaines plantes et aires protégées ;
- la sacralisation de plans d'eau, d'espèces végétales et animales et surtout des forêts ;
- la protection, la restauration et la fertilisation des sols ;
- la conservation de produits agricoles à partir de produits à base de plantes locales et de substances minérales ;
- etc.

C'est dans ce contexte que ce travail a été initié par le Projet BEN/97/G3. L'objectif global étant d'élaborer un répertoire de toutes les pratiques endogènes contribuant à la sauvegarde ou à l'utilisation durable de la diversité biologique au Bénin. De façon spécifique il s'agira de :

- Faire un inventaire de toutes les pratiques locales observées dans nos communautés locales qui valorisent la diversité biologique et contribue à sa sauvegarde ou à son utilisation durable
- Faire une typologie des pratiques qui seront observées selon les grands domaines de la diversité biologique.
- De dégager en fin de compte les forces et les faiblesses de leur application réelle sur le terrain et d'identifier les besoins en renforcement des capacités pour une mise en œuvre effective de ces pratiques sur le terrain.

Ce document fait le point de l'ensemble des pratiques culturelles et traditionnelles observées au sein des communautés locales béninoises.

2. Méthodologie

La méthodologie suivie pour la réalisation du travail comporte trois phases :

✓ Une analyse bibliographique

Elle a consisté en une consultation des travaux de mémoire de fin d'études réalisées par les étudiants des diverses écoles et facultés de l'Université d'Abomey-Calavi afin d'y recenser les diverses pratiques endogènes signalées qui contribue à la conservation de la diversité biologique. En plus des mémoires et thèses, les autres ouvrages comme les livres, les rapports de consultation, les rapports de stages traitant de sujets relatifs à la diversité biologique au Bénin ont aussi été consultés. Les bibliothèques de la Faculté des Sciences Agronomiques, du Collège Polytechnique Universitaire, de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, du Laboratoire d'Ecologie Appliquée, du Laboratoire de Gestion des Produits Forestiers Non Ligneux, de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin et de la FAO ont été visités.

✓ Un entretien avec des personnes ressources

Des discussions ont été menées auprès de certains enseignants chercheurs du monde universitaire et de la recherche agronomique dont les domaines d'intérêts prennent en compte les composantes de la diversité biologique afin d'avoir de bénéficier des connaissances et des expériences qu'ils ont de certaines pratiques locales conservant la diversité biologique, pour exploiter leur bibliothèque personnelle et aussi avoir des conseils par rapport aux localités à explorer pour la troisième phase consacrée à l'enquête de terrain.

✓ Une enquête de terrain

L'enquête de terrain s'est déroulée auprès des communautés locales vivant encore en contact des ressources naturelles et où l'on ne note pas encore une érosion des pratiques et des connaissances sur la diversité biologique. Les localités visitées figurent dans le tableau:

Pour la présentation des données, l'ensemble des pratiques observées a été regroupé selon les grands domaines de la diversité biologique. En fonction des données obtenues, les catégories considérées ici sont:

- Flore et végétation (écosystèmes, espèces spécifiques.....)
- Faune et chasse (sites mythologiques et religieux, confréries de chasseurs, espèces spécifiques)

- Terre
- Journée et célébration honorant la diversité biologique

3. Opérationnalisation des concepts

Us et Coutumes :

Les coutumes se définissent comme les habitudes et usages traditionnels, les façons générales et collectives d'agir au sein d'une population donnée. Dans une collectivité, voir dans un pays. C'est la manière à laquelle la plupart se conforme. La coutume est fondée sur la tradition et elle peut être transmise oralement.

Tradition :

Une tradition est une doctrine, une pratique religieuse ou morale et toutes informations relatives transmises de génération en génération, originellement par la parole ou l'exemple. C'est l'ensemble des informations et de pratiques, plus ou moins légendaires, relative au passé et transmises de génération en génération. La tradition est considérée comme un héritage du passé qui caractérise un peuple. C'est l'élément identificateur d'un peuple don il constitue une caractéristique intrinsèque. La tradition définit les peuples et autour de celle-ci se dégage l'affinité et la parenté entre les peuples. Deux peuples frères et proches partagent les mêmes traditions.

Diversité biologique :

4. Résultats

4.1. Flore et végétation

4.1.1. Végétation

4.1.1.1. Forêt sacrée

Les forêts sacrées sont des lieux par excellence de conservation de la diversité biologique. Ce sont la plupart du temps des écosystèmes de petites superficies qui sont maintenus même dans des zones où les forêts n'existent plus depuis très longtemps par les populations locales pour diverses raisons ayant un caractère sacré et que les populations respectent beaucoup.

Il est interdit de défricher ses forêts. C'est ce qui justifie d'ailleurs leur maintien.

Les forêts sacrées quelle que soit la diversité de leurs origines et des mythologies dont elles se réclament satisfont à une même exigence. Elles cachent aux profanes leur contenu.

Les forêts sacrées remplissent des rôles très variés et il est souvent difficile d'adopter une typologie précise car la même forêt peut faire objet de multiples cultes par différents groupes religieux. Cependant, on peut distinguer en gros trois grands types de forêts sacrées:

- Les forêts Vodoun

Elles regroupent les forêts sacrées qui abritent en leur sein un vodoun (ou plusieurs) et qui font objet de rituels et d'adoration de la part des populations. Ce sont les « vodounzoun » qui signifient littéralement en fon « forêt du vodoun », « vodoun » signifie dieu et « zoun » signifie forêt. Nous regroupons sous les forêts de Sakpata Xevioso, Dan, Aydoxwedo, Legba, Monlou, Hoho, Lissa etc. Ces forêts servent souvent de lieu de bénédiction ou parfois d'intronisation des rois selon certaines localités.

- Les forêts des sociétés secrètes

Ces forêts sont entretenues par des groupes d'individus unis par un pacte. Les sociétés secrètes n'ont pas de rapport propre avec la notion de divinité ou du surnaturel. Même si au sein de ces forêts on rencontre des pratiques proches des forêts vodoun, nous considérons que ces « vodoun » représentent le symbole d'une alliance entre membre d'une même organisation secrète. Il s'agit des forêts Oro, Kouto (revenants), Zangbeto, masque Guelede etc.

- Les forêts cimetières

Elles regroupent les forêts qui cachent les tombeaux physiques ou mythiques des gens ayant subi une mort brutale (généralement par la foudre) ou accidentelle, les dignitaires ou les fils d'une collectivité. Elles reçoivent des sacrifices (ou non) qui sont ceux de l'ancêtre ou du défunt. Ces forêts marquent des espaces inoccupés. La disparition éventuelle de ces forêts peut être considérée comme le symbole d'une rupture de la famille avec ses origines, du village avec ses fondateurs.

4.1.1.2 Importance des forêts sacrées au Bénin

Dans le but de montrer l'importance des forêts sacrées comme stratégies de gestion traditionnelle des forêts au Bénin, des études ont été effectuées dans 24 sous-préfectures du Bénin en prenant en compte l'ensemble des groupes ethniques et socioculturels. Au total 2 940 forêts sacrées couvrant une superficie de 18 360 ha ont été recensées. Les forêts sacrées des départements du

Zou/Collines dominant celles des autres départements en nombre et en superficie (tableau 1). Les forêts sacrées de petite taille (superficie ≤ 1 ha) représentent 69,4 % du total tandis que celles plus grandes (superficie ≥ 5 ha) représentent 12,3%.

Tableau 1 : Nombre et superficie des forêts sacrées du Bénin

Départements	Nombre de forêts sacrées		Superficie des forêts sacrées	
	Valeur	%	Valeur	%
Atacora/Donga	536	18.2	2 140	11.7
Borgou/Alibori	486	16.5	2 083	11.3
Zou/Collines	812	27.6	12 552	68.4
Mono/Couffo	139	4.7	91	0.5
Atlantique/Littoral	474	16.1	412	2.2
Ouémé/Plateau	493	16.8	1 082	5.9
Total	2 940	100	18 360	100

4.1.1.3 Nature des forêts sacrées

Les forêts sacrées varient selon la nature des objets sacrés qu'on y trouve. Les objets sacrés les plus importants observés sont les rivières, les arbres, les sites. Les autres objets sacrés recensés sont les pierres, les tombeaux, le fer, les poteries, les sanctuaires, les esprits, les animaux. Les objets sacrés autres que les arbres, les rivières et les sites représentent une grande proportion dans les départements de l'Ouémé/Plateau, l'Atlantique/Littoral et le Borgou/Zou.

Tableau 2 : Nature des objets sacrés

Départements	Objets sacrés			
	Rivières (%)	Arbres (%)	Sites (%)	Autres (%)
Atacora/Donga	7.3	49.1	21.8	21.8
Borgou/Alibori	11.0	18.0	25.0	44.0
Zou/Collines	24.4	40.0	31.1	21.8
Mono/Couffo	4.2	29.2	37.5	29.2
Atlantique/Littoral	0	7.4	18.5	74.0
Ouémé/Plateau	15.5	5.3	15.8	65.8

Les arbres sont les plus importants objets sacrés dans les forêts sacrées de l'Atacora/Donga et Zou/Collines. Beaucoup d'arbres sont des fétiches et sont protégés par plusieurs groupes ethniques à travers tout le pays. Citons en exemple *Milicia excelsa*, *Ceiba pentandra*, *Adansonia digitata*. D'autres arbres comme *Azelia africana*, *Khaya senegalensis*, *Diospyros mespiliformis*, *Parkia biglobosa*, *Tamarindus indica* et *Borassus aethiopicum* sont des arbres sacrés seulement dans le Nord du Bénin.

4.1.1.4 Stratégies de conservation des forêts sacrées du Bénin

Les populations locales protègent leurs forêts pour le fétichisme (60 %), les cimetières (8 %), les sociétés secrètes (21 %) les raisons sociales (10 %) et d'autres raisons (1 %). Beaucoup de fonctions sont assignées aux forêts sacrées comme la fécondité, la santé, la prospérité, la protection, la chasse, la prédiction des pluies, la justice. La protection de la communauté est la fonction la plus assignée aux forêts sacrées (32.5 %).

Tableau 3 : But de conservation des forêts sacrées

Départements	Forêt vodoun		Forêt cimetière		Forêt communautaire		Forêt des sociétés secrètes		Autres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Atacora/ Donga	309	57.65 (10.51)	127	23.69 (4.32)	89	16.6 (3.03)	-	-	11	2.05 (0.37)	536	100 (18.23)
Borgou/ Alibori	368	75.72 (12.52)	45	9.26 (1.53)	58	11.93 (1.97)	-	-	15	3.08 (0.51)	486	100 (16.53)
Zou/Collines	488	60.1 (16.59)	24	2.95 (0.82)	106	13.05 (3.6)	185	22.78 (6.29)	9	1.11 (0.31)	812	100 (27.62)
Mono/Couffo	105	75.54 (3.57)	24	17.26 (0.82)	6	4.32 (0.20)	4	2.87 (0.14)			139	100 (4.73)
Atlantique/ Littoral	309	65.20 (10.51)	18	3.79 (0.61)	11	2.32 (0.37)	133	28.06 (4.52)	3	0.63 (0.10)	474	100 (16.12)
Ouémé/ Plateau	174	35.29 (5.92)	7	1.42 (0.24)	18	3.65 (0.61)	290	58.82 (9.86)	4	0.81 (0.13)	493	100 (16.77)
Total	1753	(59.62)	245	(8.33)	288	(9.80)	612	(20.82)	42	(1.43)	2940	(100)

Les chiffres entre parenthèse sont des fréquences relatives

4.2. PRATIQUES DES POPULATIONS LOCALES POUR LA GESTION DES FORETS SACREES

Les forêts sacrées ne sont pas complètement fermées. Les populations collectent certains produits pour satisfaire leurs besoins. Les produits collectés sont le bois de feu, les bois de construction, les plantes médicinales, les fruits sauvages comestibles, la petite faune. Les forêts cimetières, les forêts fétiches et les forêts communautaires sont exploités. Par contre les forêts des sociétés secrètes comme « Oro » sont complètement interdit d'accès aux personnes non initiées. Dans tous les cas, l'accès aux forêts sacrées aux personnes non initiées est subordonné à l'autorisation des

chefs traditionnels et nécessitent parfois une initiation et une offrande aux divinités comme l'alcool local (Sodabi), la noix de cola (*Cola nitida*), les poulets etc.

Le mode de gestion de ses forêts sacrées est donc basée sur une approche de la conservation et de la protection par le sacré. Il se dégage un pouvoir local pour la gestion et la conservation. La crainte et la peur du sacré par les populations suscitent le respect de ses lieux et garanti leur conservation. Mais de plus, on assiste dans certaines localités à une évolution de ses formes de gestion basée sur le sacré vers des méthodes plus souples et participatives avec la création des comités de gestion. Cette forme de gestion plus souple qui a pour conséquence une certaine désacralisation de certaines forêts et autorisent le prélèvement de certaines ressources peuvent induire à la longue la disparition de ses écosystèmes. Il faut donc renforcer les comités de gestion par des actions tendant à renforcer la conservation des forêts sacrées qui renferment une diversité biologique élevée.

4.1.2. Flore/Espèces abritant des divinités

La flore actuelle d'une région est le résultat des faits humains historiques combinés avec des phénomènes naturels. Les éléments de la flore sont en effet diversement exploitées par les peuples pour la satisfaction de leur multiples besoins. On a ainsi incriminé les actions anthropiques de jouer un rôle défavorable à la diversité floristique mais il faut reconnaître que de nombreuses pratiques ont contribué et contribuent encore à la conservation aussi bien ex situ qu'in situ des ressources floristiques. Il existe au Bénin de nombreuses forme de conservation in situ et celles ci incluent les aires protégées, les arboretums et les forêts sacrées.

L'une des pratiques endogènes de conservation in situ des ressources floristiques non négligeable est la sacralisation d'un certain nombre d'essences forestières et ceci pour répondre aux exigences religieuses et culturelles. De nombreuses espèces sont constituent de ce fait des arbres fétiches abritant des divinités. De nombreuses espèces sont déité et on cite parmi elles des espèces comme *Milicia excelsa*, *Adansonia digitata*, *Ceiba pentandra*, *Antiaris toxicaria*, *Newbouldia laevis*, *Triplochiton sceroxylon*. Il est important de mentionner que la nature de l'espèce fétiche dépend du groupe socio-ethnique et des rites religieux de la région.

L'un des avantages de la sacralisation des espèces forestières est que lorsque qu'une divinité se manifeste dans un Iroko, l'endroit où se trouve celui-ci devient complètement sacré et se trouve en

régime restrictif d'exploitation. Ceci favorise la croissance et la reconstitution de la végétation initiale. Lorsqu'un lieu est en effet abandonné pour des raisons sociales et religieuses, la végétation s'installe et se développe sous forme de bosquets et/ou de fourrés et permet ainsi de lutter contre l'érosion et constitue des habitats pour la faune notamment les rongeurs, l'avifaune, l'entomofaune et parfois les primates.

- **L'Iroko (*Milicia excelsa*)**

L'Iroko est reconnue pour jouer trois fonctions essentielles à savoir production de bois d'œuvre et de service, protection divine/plante médicinale et protection environnementale.

C'est une espèce culturelle, cultuelle et historique. L'Iroko apparaît comme la première espèce déifiée au Bénin. Elle est suivie par le baobab (*Adansonia digitata*). L'Iroko constitue un arbre fétiche dans plusieurs localités du Bénin. Il est adoré car il protège les villages et les communautés contre les pandémies, les épidémies, les cas d'accidents et de façon claire contre les mauvais sorts. Il est aussi utilisé pour conjurer les mauvais sorts. Il est reconnu comme espèce abritant les divinités par au moins 80% des personnes des régions où elle est présente (Azonkponon, 2001). C'est un arbre beaucoup respecté et craint à cause de ses vibrations fluidiques et de ses réactions féroces sur tous les plans positifs comme négatifs. Le statut sacré reconnu à l'Iroko varierait fortement d'un département à un autre (Azonkponon, 2001). L'espèce constitue l'une des divinités principales des béninois se trouvant dans le sud du pays. Le pourcentage d'adoration varie entre 29,2% à 53,1% selon les départements et pour l'ensemble des départements, 54,6% des populations n'adore pas l'Iroko mais une frange importante lui font des sacrifices et des dons.

Le processus de sacralisation de l'Iroko, quoi que variable d'un département à un autre, est long et relativement ancien. Dans la majorité des cas, l'Iroko est choisi par les peuples en refuge afin d'abriter leur divinités qu'ils ont emporté avec eux.

L'Iroko est aussi choisi pour protéger les membres d'un clan et/ du village entier.

Le choix de la divinité que doit abriter le pied d'Iroko est généralement choisi par le devin « Bokonon » après consultation de « fa » et des chefs féticheurs. Les divinités abritées par des

pieds d'Iroko varie beaucoup d'une région à une autre mais aussi en fonction des ethnies (voir tableau 1 et 2).

Dans certain cas, l'Iroko est planté et/ou sélectionné depuis l'installation du village. Il représente dans ce cas l'ancêtre mythique et symbolisé alors plusieurs divinités.

Tableau 4 : Répartition par département des divinités du monde animistes abrités par *Milicia excelsa*

Départements	Divinités
Atacora	Arc-en-ciel, Sorcellerie
Borgou	Sorcellerie
Zou	Sorcellerie, Dan, Toxwyo, Lissa, Hêbiosso, Sapata/Tchankpana, Goun, Arc-en-ciel, Ninsouhoué, Djigali, Issadon, Abouloussi, Odoudouwa, Igbonin, Otchos
Mono	Dan, Sorcellerie, Aguê, Sakpata, Hêbiosso, Adadjogbé, Iroko, Goun, Hoho, Toxwyo
Atlantique	Dan, Toxwyo, Aguê, Alantan, Iroko, Sorcellerie, Sakpata, Hêbiosso, Lissa
Ouémé	Iroko, sorcellerie, Arc-en-ciel, Obaatala, Ochan'la, Abicou

Tableau 5: Répartition par ethnies des divinités du monde animiste abritées par *Milicia excelsa*

Ethnies	Divinités
Fon	Dan, Toxwyo, Aguê, Lissa, Loko, Sorcellerie, Sakpata, Hêbiosso, Alanta
Mahi	Dan, Toxwyo, Lissa, Loko, Sorcellerie, Sakpata, Hêbiosso, Djigali, Ninsouhoué, Goun
Adja, Kotafon, Watchi, Pédah	Dan, Toxwyo, Loko, Sorcellerie, Sakpata, Hêbiosso, Djigali, Adadjogbé, Goun
Mina	Dan, Toxwyo, Loko, Sorcellerie, Hêbiosso, Aguê, Goun
1Nagot (Tchabè, Itcha, Yoruba, Idaasha)	Dàn, Iyoko, Sorcellerie, Otchoumaré, Obaala, Ochan'la, Abicou, Ninninokpon, Tchankponin, Issadon, Goun, Abouloussi, Odoudouwa, Igbonin, Otchos
Anii	Iroko, Arc-en-ciel (Gouminnin), Sorcellerie
Dendi	Sorcellerie

Le baobab (*Adansonia digitata*)

Le baobab (*Adansonia digitata*) présente un intérêt particulier à cause de ces multiples fonctions. Arbre centenaire, le baobab est connu en Afrique subsaharienne et à Madagascar comme un arbre sacré qui a vaincu les vicissitudes de tous les âges et de tous les temps. Arbre de la longévité,

certaines de ces organes (feuilles, fruits, graines, pulpe, écorce, racines) sont utilisés dans l'alimentation, en pharmacopée traditionnelle, en pharmacie et pour d'autres usages. Il a également une fonction culturelle.

La mythologie du baobab a été particulièrement bien étudiée chez les Otamari. « Mouté », « Mouto » et « Moutomou » sont les trois noms du baobab en Ditamari (langue parlée chez les Otamari). Selon ces populations, le baobab ne pousse jamais en forêt. Un pied de baobab rencontré en forêt est signe de présence humaine. Le constat a été clair. Toutes les fois qu'un baobab est rencontré en forêt, il a toujours été observé des ruines d'habitations. En milieu Otamari, chaque pied de baobab a son propriétaire. Les populations locales reconnaissent le caractère divin de l'arbre. Par exemple à Boukoumbé, dès l'apparition d'un pied de baobab sur un domaine donné, l'oracle est systématiquement consulté pour en détecter les causes profondes. Ainsi, en fonction du caractère divin ou non de l'arbre, les sacrifices à faire sont identifiés et exécutés sans détour. Parfois, le caractère divin de l'arbre se révèle au propriétaire qui va consulter l'oracle à la suite d'un malaise ou d'un événement

Chaque pied de baobab a son propriétaire. Les populations locales reconnaissent le caractère divin de l'arbre. Par exemple à Boukoumbé, dès l'apparition d'un pied de baobab sur un domaine donné, l'oracle est systématiquement consulté pour en détecter les causes profondes. Ainsi, en fonction du caractère divin ou non de l'arbre, les sacrifices à faire sont identifiés et exécutés sans détour. Parfois le caractère divin du baobab se révèle au propriétaire qui va consulter l'oracle à la suite d'un malaise ou d'un événement malheureux qui survient dans sa maison.

Il convient de rappeler que tous les pieds de baobab n'incarnent pas des divinités. Ceux qui le sont, sont matérialisés par des morceaux de bois de *Diospyros mespiliformis* (faux ébène) ou de *Gardenia erubescens* (gardenia) et /ou par des morceaux de pierres.

Au début de chaque saison de travaux champêtres, des esprits des pieds de baobab déifiés sont implorés par les paysans dans le souci d'avoir une bonne saison.

Le baobab ayant un caractère divin peut être mâle ou femelle, le sexe étant précisé par l'oracle. Le baobab mâle reçoit les mêmes cérémonies d'initiation qu'un jeune garçon otamari (Difôni) tandis que le baobab femelle reçoit les cérémonies organisées pour une jeune fille otamari (Dikountri).

La culture otamari accorde une place de choix au baobab dans bon nombre de cérémonies traditionnelles. Pour preuve, le « Dikou » est une cérémonie d'enlèvement de deuil au cours de laquelle un morceau de branche de baobab bien emballé représente le défunt. Ce morceau de branche qui sera enterré reçoit les mêmes honneurs que le corps du défunt.

Par ailleurs, les cérémonies d'initiation du jeune otamari (Difôni) et de la jeune otamari (Dikountri) ont lieu aux pieds du baobab. Il faut préciser que ces deux cérémonies d'initiation sont des fêtes très importantes dans la tradition otamari.

Notons enfin que « Kuaganata » est une cérémonie qui ouvre chaque année la campagne de chasse et la récolte du miel. A cette occasion, ce sont des graines de baobab pilées et réduites en poudre qui servent à préparer la sauce « Mantokpée » consommée par les chasseurs lors du repas.

Toutes ses pratiques mythologiques font que le baobab est protégé, échappe aux défrichements des paysans et est bien conservé dans les champs.

Azelia africana

Plantes répulsives des mauvais esprits

4.3. Faune et chasse

4.3.1 Sites mythologiques/religieux

Il existe à l'échelle nationale des sites et lieux qui ne sont en fait pas considérés comme des forêts sacrées mais qui abritent des espèces animales vénérées. Dans la majorité des cas, ces endroits de même que les éléments de la faune et de la flore bénéficient des critères de protections en vigueur. C'est par exemple le cas du colobe noir et blanc de Kikélé dans la sous-préfecture de Bassila. D'autres forme de vénération des espèces animales incluent des mesures de conservation ex situ dans des endroits aménagés à cet effet. Il s'agit par exemple du temple de python à Oudah.

- **Les singes noirs et blanc de Kikélé**

Kikélé est un village situé dans la sous-préfecture de Bassila. Il existe dans ce village un îlot de forêt de 0,5 ha qui abrite une dizaine de singes noir et blanc (*Colobus vellorusus*). Cette population de singe appartient à une famille du village qui détient la propriété exclusive. La famille se charge de mener les cérémonies et rites nécessaires à l'entretien de la forêt et à la survie des singes.

Les populations vivent en harmonie parfaite avec les singes. Il semblerait que les singes, par leur cri, leur comportement et autres attitudes décodable par la famille détentrice, préviennent les populations sur l'arrivée de tel ou tels malheurs.

Les singes préviennent les populations de l'arrivée imminente d'une maladie quelconque, d'une mort ou d'un événement malheureux.

- **Temple des pythons à Ouidah**

4.3.2. Confréries de chasseurs

4.3.2.1 Espèces spécifiques

L'hippopotame (*Hyppotamus amphibus*)

Les mythes de la région donnent à l'hippopotame une image d'un géant destructeur mais aussi d'un grand sauveur et protecteur. 62,96% des personnes interviewées considèrent l'hippopotame comme un animal à protéger parce qu'il est soit un fétiche ou simplement parce qu'ils ont un penchant pour lui.

Communément appelé «**Sinmègni**» ou «**Dègbo**» ou encore «**bœuf d'eau**» dans toute la zone d'étude, l'hippopotame a une place importante dans les croyances des populations locales. A Tohonou et dans tous les villages riverains du lac Ahémé, on parle de l'hippopotame avec amour et respect. L'hippopotame solitaire qui vit dans ce lac est considéré comme un fétiche et très vénéré par les populations.

Cet animal serait, selon elles, la seule chance qui leur permet encore de trouver quelques poissons. A Tohonou il existe un fétiche du nom de «Djègnon» dont l'animal serait l'esprit. Pour cela, cet hippopotame est très vénéré par la population. Selon le chef du village de Tohonou, la sacralisation de l'animal réside dans le fait qu'il réduit considérablement la prairie à *Paspalum vaginatum* du lac Toho. D'après les témoignages des personnes enquêtées dans ce village, l'envahissement de ce lac, il y a environ 25 ans, par cette graminée avait sérieusement limité les activités de pêche. Son broutage intensif par l'hippopotame immigré dans la localité a permis de récupérer une surface d'eau considérable et propice à la pêche. C'est pour cela que des cérémonies sont organisées chaque année à ce fétiche qui symbolise l'hippopotame pour les populations.

En reconnaissance à l'animal, les activités de pêche sont interdites sur le lac Toho et plus tard le lac Ahémé pendant la journée du dimanche. Le but de cette attitude étant d'assurer la quiétude de l'animal afin qu'il ne migre pas vers d'autres régions.

C'est pourquoi les activités de cet hippopotame sont plus intenses le dimanche sur les berges du lac Toho où le tourisme de vision de l'animal n'a lieu d'ailleurs que ce jour.

Dans le lac Ahémé, l'endroit où séjourne l'animal appelée «Awantiga» est sacrée. Les divinités y sont implantées. La pêche aux crevettes y est très fructueuse et les pêcheurs rencontrent régulièrement l'animal lors de cette activité nocturne. A cause de cet aspect fétiche de l'animal, il n'est pas permis d'intenter n'importe quoi contre lui.

Dans les communes de Lokossa et d'Athiémé, c'est l'aspect sorcier de l'animal qui prime sur celui précédemment décrit. Ceci a été justifié par le fait que les deux personnes chargées en 1998 par l'animal dans lesdites localités auraient préalablement décidé de son abattage sur le lac Toho. Ces populations se refusent à croire le contraire du fait qu'une des victimes était même le meneur d'un groupe de chasse à hippopotame et de surcroît ce dernier était le premier à être chargé par l'animal au cours d'une chasse. Cet événement marque le début de la vénération de l'animal dans ces localités où certaines personnes ont été très réticentes lors de nos entretiens. Dans ces mêmes localités, on craint plus l'hippopotame du fait qu'un homme se serait métamorphosé pour prendre sa forme et y est demeuré. Mais toutes les investigations pour connaître le village de cet incident ont été des efforts vains. En définitive, ce village n'existe pas. Mais cette légende reste gravée dans la mémoire des populations qui parlent d'«hippopotamepotame homme» ou d'«hippopotamepotame Kossi », Kossi étant le nom de l'homme dit métamorphosé.

La légende la plus célèbre sur l'hippopotame est celle illustrée par des dessins (photo?) qu'on voit sur tous les couvents de «Zangbéto» du Mono/Couffo. Cette légende stipule que la divinité «Zangbéto» incarne la puissance de l'hippopotame avec qui, seul l'éléphant pourra rivaliser. C'est pourquoi les deux animaux sont dessinés enchaînés et engagés dans une lutte de comparaison de force. Cette légende est d'autant plus célèbre qu'il existe des chants et proverbes pour la pérenniser dans tous les villages de Grand-popo et dans toutes les localités qui abritent la divinité «Zangbéto».

A Agatogbo dans la commune de Comé, l'hippopotame a donné son nom à un quartier. Pour témoigner du séjour de l'animal dans cette localité située au bord du lac Ahémé, ses résidants lui ont attribué le nom «**Dègbo-codji**», ce qui signifie le quartier de l'hippopotame.

Dans toutes les localités du Mono/Couffo, il existe un adage très commun et qui conforte la liberté d'action de l'hippopotame. Il est en fon: «**Dègbo non gba houn bo non do houè do ahossou**

houé a», ce qui signifie que «l'hippopotame ne peut pas être interpellé par la justice lorsqu'il casse une pirogue».

Le rôle culturel le plus reconnu à l'hippopotame dans les départements du Mono et du Couffo est l'importance de ses ossements et trophées dans la mise en place de certains fétiches.

A Nakidahoué, tous les ossements de l'hippopotame sont utilisés pour symboliser le fétiche «Dan». Ce cas est illustré par la photo?. Le crâne de l'animal est la partie la plus recherchée dans la mise en place du fétiche «Zangbéto». Cette utilisation de l'animal a fait grimper de nos jours le prix de vente de la tête de l'hippopotame. En effet, elle est surtout recherchée par les chefs féticheurs qui viennent de Porto-Novo et du Nigéria pour s'en acquérir.

A Tchiglihoué, c'est encore le crâne de l'hippopotame qui est utilisé pour marquer la puissance d'un fétiche familial .

En somme, l'hippopotame est d'un intérêt capital dans la culture des populations des zones humides des départements du Mono et du Couffo.

Crocodiles

Pythons

Tortues

4.3 Terre

Dans certaines localités, il existe des divinités qui contrôlent l'accès à la terre et précise aussi les règles de son utilisation.

A Dohouimè dans la sous-préfecture de Djidja (Département du Zou), c'est "Sakpata" « dieu de la terre » qui commande les terres et évite certaines épidémies comme la variole dans le milieu. "Dan" « dieu de serpent » éloigne les mauvais esprits, protège les champs et apportent le bonheur. Généralement avant de défricher un terrain, les paysans consultent le « Fa », principe divinatoire pour connaître le fétiche Dan qui protège ce terrain. Après cela il demande au fétiche si l'intention de cultiver ce terrain reçoit son agrément. Dans le cas échéant, un sacrifice est fait pour avoir la bénédiction du fétiche Dan concerné. Dans le cas contraire, le champ sera installé ailleurs .

Une fois le champ installé, il y a des interdits et tabous que les paysans se doivent de respecter. Ainsi par exemple, il est interdit de labourer, de semer et de sarcler les jours de marché Houndjro.

Les contrevenants s'exposaient aux représailles des fétiches. *Ces rites permettaient aux chefs religieux de contrôler les défrichements afin que n'importe qui ne défriche n'importe où.*

4.3.1 Journée sacrée et célébration honorant la diversité biologique

Fête de l'igname

Jour dédié à des divinités ou il est interdit de faire certaines activités: pêche à Ganvié

5. RERTOIRE DES AUTRES PRATIQUES ENDOGENES FAVORABLES A LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

5.1 Conservation / Protection d'espèces végétales spécifiques

N°	Pratique ou acte	Justification	Observation
1	<p><i>Parkia bioglobossa</i> (Mimosaceae) ou Néré est domestiqué. Cet arbre ne se coupe en principe pas pour servir de bois de feu.</p> <p>Autour des villes et villages de Nord Bénin, le Néré est préservé et demeure au milieu des champs.</p> <p>Interdiction tacite de couper l'arbre pour assurer de conservation.</p>	<p>Le Néré ou <i>Ahwatin</i> en Fon ; <i>Dombu</i> en Bariba et <i>Dooso</i> en Dendi est principalement consommée en graine transformée en moutarde. La pulpe des gousse est riche en saccharose et sert à la fabrication d'un aliment pour bébé.</p> <p>Au marché de Malanville, la pulpe est vendue sous forme de poudre qui se consomme en bouillie sucrée. La graine contient 35% de protides, 21% de lipides et 32% de glucides, donc très intéressante en apport nutritif. En médecine, l'écorce de Néré est utilisée contre l'hypertension, les hémorroïdes, les dermatoses.</p>	<p>Le Néré est consommé dans tous les départements du Bénin. Il pousse surtout dans les savanes de la région soudano-guinéenne sur sol ferrugineux ou sable limoneux profond. Les pieds sont disséminés, près des villages. La reproduction spontanée du Néré est faible. Cette plante assure l'amélioration chimique du sol par la chute des feuilles et grâce à la présence des mycorhizes</p>

2	<p>Le karité ou <i>Butyrospermum paradoxum</i> (Sapotaceae) est protégé et conservé aussi bien dans les champs qu'à l'intérieur des habitations dans le Nord Bénin. Tout comme le Néré, le karité est préservé, domestiqué et demeure au milieu des champs et à l'intérieur des villages. Cet arbre ne se coupe en principe pas pour servir de bois de feu ou de bois d'œuvre.</p> <p>Traditionnellement, il y a interdiction morale de couper l'arbre afin d'assurer sa conservation</p>	<p>Le karité ou <i>Butyrospermum paradoxum</i> ou <i>Vitellaria paradoxa</i>. On l'appelle <i>Limutin</i>, <i>Wugo</i> ou <i>Kotoble</i> en Fon/ Mahi ; <i>Emi</i> ou <i>Akumolapa</i> en Yoruba/ Nago ; <i>Sombu</i> ou <i>Bu Sambu</i> (l'arbre) en Bariba ; <i>Taambu</i> en Waama. Le ramassage des graines de karité est une activité économique qui mobilise de très nombreuses femmes et jeunes filles dans le Nord et dans un moindre mesure dans le Centre du Bénin.</p> <p>Lors des défrichements, toutes les autres espèces d'arbres sont brûlées et coupées, à l'exception du karité et du Néré.</p>	<p>Les graines ramassées sont transformées de façon artisanale en beurre de karité dans les ménages. Ce beurre constitue la principale matière grasse végétale utilisée pour la cuisine dans le nord et le centre-nord du Bénin. De même, ces gaines sont directement commercialisées et constituent d'importantes sources de revenus pour les femmes. Certaines femmes et jeunes filles se déplacent hors de leurs villages pour ramasser les graines de karité contre rémunération.</p>
3	<p><i>Garcinia kola</i> (Guttiferae ou Clusiaceae) est protégé dans les forêts en vue de son exploitation. D'anciens pieds se rencontrent également à l'intérieur de certains villages du Département de l'Ouémé où ils font l'objet d'héritage transmis de père en fils. Il en est de même pour <i>Cola acuminata</i> et surtout pour <i>Cola nitida</i> qui continue d'être planté par quelques paysans sur des berges de bas-fonds dans des</p>	<p><i>Garcinia kola</i> appelé <i>Ahowetin</i> en Fon/ Goun ; <i>Hoyiku</i> en Adja ; <i>Orogbo</i> en Yoruba ; <i>Haru</i> en Dendi, est consommé dans tous les départements du Bénin. Sa valeur médicinale est certaine. <i>Garcinia</i> est utilisé contre la toux, l'angine, les menaces d'avortement, le diabète, les céphalées, l'ictère, l'anémie...</p>	<p>Plus que <i>Garcinia kola</i>, les graines de <i>Cola nitida</i>, appelé <i>Gbanja</i> en Goun ; <i>Golo</i> en Fon ; <i>Goro</i> en Bariba, sont consommées dans tous les départements du Bénin. Les populations Haoussa et apparentées en sont les plus gros consommateurs. Sa commercialisation génère d'importants revenus aux différents acteurs impliqués. Ce Cola est également très utilisé par les adeptes du <i>vodoun Thron</i> pour offrandes et prières : <i>Bisi</i>.</p>

	<p>agglomérations villageoises des Communes Abomey-Calavi (Hèvié) et d'Allada (Ayou) dans le département de l'Atlantique.</p> <p>Cola nitida et Cola acuminata appartiennent tous deux à la famille des Sterculiacées.</p> <p>Quelques paysans plantent encore Cola nitida.</p>	<p>Sur le plan spirituel magico-religieux, ses graines sont parfois utilisées au même titre que Cola acuminata pour consulter les esprits des défunts et les vodoun.</p>	<p>Cola acuminata appelé <i>Avi</i> en Goun ; <i>Vi</i> en Fon ; <i>Awedi</i> ou <i>Obi Abata</i> en Yoruba, est le principal produit utilisé par les populations des aires culturelles Adja-Tado et Yoruba / Nago pour communier avec leurs défunts et <i>vodoun</i> et pour consulter ces deniers avant des prises de décisions importantes.</p>
4	<p>Newbouldia laevis (Bignoniaceae) se conserve un peu partout dans les villages et même dans certaines agglomérations urbaines de part son utilisation dans le domaine foncier et son importance médico-magique, culturelle et en rites religieux. Cet arbre sert de piquet de clôture vivante et de borne limites des parcelles. Il est généralement présent au niveau des couvents de cultes traditionnels ou sites abritant des <i>vodoun</i>.</p>	<p>La tige, les feuilles de l'écorce de Newbouldia laevis ou <i>Desretin</i> / <i>Adjama</i> en Goun, <i>Hunmatin</i> en Mina sont utilisées dans tous les départements du Bénin. Cette plante entre dans des traitements médicamenteux contre la conjonctive et les dysménorrhées.</p>	<p>Cette plante toujours verte, se recèpe lorsqu'on la coupe. C'est un espèce nonalimentaire qui se reproduit par bouturage et profite souvent de l'eau de cosommation autour des cases. L'utilisation de Newbouldia comme bois de feu et strictement interdite dans la région de Porto-Novo.</p>
5	<p>Dans les villages et dans certaines agglomérations urbaines, en plus du Newboulda laevis, d'autres espèces végétales sont très utilisées comme piquets de clôture vivante. C'est le cas de Dracaena arborea (Agavaceae), Spondias mombin (Anacardiaceae), Moringa oleifera (Moringaceae), Ficus spp. (Moraceae) et Bombax</p>	<p>Toutes ces plantes conservées de part leur utilisation dans le domaine de clôture, ont plusieurs autres usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dracaena arborea ou <i>Ayian</i> en Fon, a une importance magico-religieuse et se rencontre généralement au niveau des sites abritant des <i>vodoun</i>. 	<p>Ces plantes sont utilisées dans tous les départements du Bénin. Spondias mombin, Ficus spp. et surtout Moringa oleifera sont des plantes fourragères pour des petits ruminants. Les feuilles de Dracaena arborea seraient consommées par des porcins à Godomey.</p>

	<p>brevicuspe (Bombacaceae).</p> <p>L'espèce arbutive <i>Erythrina senegalensis</i> (Papilionaceae) appelé <i>Kpaklesi</i> en Fon ; <i>Hunkpasle</i> en Goun ; <i>Ologun Sheshe</i> en Yoruba / Nago et <i>Godogburoru</i> en Bariba, est très utilisée comme plante de bornes de limites de domaines fonciers.</p>	<p>Cette plante sert également de borne pour délimiter des parcelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Spondias mombin</i> appelé <i>Akikontin</i> ou <i>sema</i> en fon ; <i>Jogbema</i> en Goun, <i>Iyeye</i> ou <i>Okika</i> en Yoruba / Nago, <i>San Mororu</i> en Bariba, est très utilisé dans la médecine traditionnelle en particulier en gynécologie obstétrique. dans le domaine de la zootechnie, les feuilles de <i>Spondias</i> sont utilisées comme antibiotiques, surtout après la castration de petits ruminants et de porcins. - <i>Moringa Oleifera</i> appelé : <i>Kpatimawiniwini</i> ou <i>Yovokpatin</i> en Fon ; <i>Ewe Igbale</i> ou <i>Ewe Oyibo</i> en Yoruba ; <i>Yuru Ara</i> en Bariba ; <i>Yori Kudunfa</i> en Waama, est très consommé comme légume-feuille. - <i>Ficus Umbellata</i>, Appelé <i>Voma</i> en Fon ; <i>Ewvuma</i> en Adja ; 	
--	---	---	--

		<p><i>Ganu</i> en Bariba, et <i>Ficus Vogeli</i> Appelé <i>Vo</i> en Fon ; <i>Evu</i> en Adja ; <i>Obada</i> en Yoruba, sont généralement plantés dans les cours des maison et devant les vodoxwe pour servir d'ombrege.</p> <p>- <i>Bombax brevicuspe</i> ou <i>Kapokier</i> de clôture, appelé <i>Kpatindehun</i> en Adja, est utilisé pour le traitement des entorses et des fractures d'os.</p>	
6	<p>Des arbres à croissance rapide et à but multiple tels que <i>Ecalyptus camadulensis</i> (Myrtaceae), <i>Acacia auriculiformis</i> Mimosaceae) et <i>Tectona grandis</i> (Verbenaceae) sont fréquemment plantés Par des propriétaires fonciers pour délimiter leurs domaines. Il en est parfois de même pour <i>Gmelina arborera</i> (Verbenaceae) et <i>Azadirachta indica</i> (Meliaceae).</p>	<p>Cette pratique constitue une sorte de reboisement. Ces arbres sont adaptés au recepage.</p>	<p><i>Ecalyptus camadulensis</i> = <i>Ecalyptus</i> <i>Tectona grandis</i> = <i>Teck</i> <i>Gmelia arborea</i> = <i>Arbre à allumettes</i> (ou <i>Fofitin</i> en Fon) <i>Azadirachta indica</i> = <i>Neem</i> (ou <i>Kininutin</i> en fon ; <i>Koribu</i> en Bariba)</p>
7	<p><i>Jatropha curcas</i> (Euphorbiaceae) ou <i>Purghère</i> est domestiqué. Cet arbuste originaire d'Amérique, est aujourd'hui planté dans la plupart des villages en haies ou clôtures.</p>	<p><i>Purghère</i> appelé <i>Gbaguidikpotin</i> en Goun, <i>Nyikpotin</i> en Fon, <i>Botuje</i> en Yoruba, <i>Bukatu</i> en Bariba, <i>tando Kpantaa</i> poribu en Waama est utilisé dans tous les</p>	<p>Cette Plante peu exigeante pour l'eau se reproduit essentiellement par bouturage, mais aussi par graines. <i>Jatropha curcas</i> ne sert pas à l'alimentation humaine.</p>

		départements du Bénin aussi bien comme haie ou clôture que comme plante à valeur médicinale importante. Le suc des feuilles fraîches soigne le paludisme, fièvre, ictère, cépalée hémorroïdes, diabète, dysenterie, vomissement, hoquet. Le décocté de feuilles soigne les oedèmes, drépanocytose, convulsions, toux. Le latex séché guérit les leucorrhées, urétrite gonococcique. Le fruit pulvérisé est un laxatif.	<p>Mais elle ne possède pas de propriété nocive pour les autres culture dont elle sert de haie ou de rempart contre les attaques des animaux domestiques en divagation.</p> <p>Dans les années 80, il y a eu tentative de culture de <i>Jatropha</i> à Natitingou, en vue de produire un carburant pour automobile. Ce carburant est un produit de masse moléculaire voisine du pétrole qui est susceptible de marcher sur la plupart des moteurs diesels.</p>
8	La plante médicinale <i>Xylopi aethiopica</i> (Annonaceae) est entretenue et protégée dans la forêt par les exploitants qui élaguent ou suppriment les arbres environnants pour permettre un meilleur développement et une floraison abondante de l'espèce	<i>Xylopi aethiopica</i> encore appelé Kpejelekun en langue Goun ou sesedo en Yoruba, n'est pas planté. Cette espèce non alimentaire mais très consommée en médecine pousse naturellement dans les forêts denses semi-décidues du Sud-Est du Bénin.	Le fruit de cet arbre est vendu dans tous Les départements du Bénin et fait de la plupart des décoctions médicinales pour agrémenter le goût. C'est un aromate épicé.
9	<i>Calotropis procera</i> (Asclepiadaceae) est entretenu et conservé par l'attention des peuhls gardiens de bétail.	<i>Calotropis procera</i> appelé Bomu Bomu en yoruba, Korobu en bariba, Kunankooku en Ditamari, Saagei en dendi, est utilisé par tous les peuhls gardiens de troupeau pour cailler le lait au cours de la fabrication du fromage dans tous les	Cet arbuste porte les feuilles toute l'année. Il se rencontre au Bénin, du Nord au Sud. Espèce de climat tropical sec, elle est peu exigeante vis-à-vis de l'eau et typique des sols dégradés. <i>Calotropis</i> doit être traité comme un arbuste utile et cesser d'être considéré comme une « mauvaise herbe ». La tige renferme des fibres robustes au niveau du liber.

		départements du Bénin. Cette plante a également une valeur médicinale prouvée. Ses feuilles sont utilisées contre la toux, les filarioses ; son latex contre les caries dentaires et sa racine contre la dystocie. Les feuilles de Calotropis entrent dans la fabrication d'un « encens » spécial utilisé dans la magie.	Une culture en vue de l'exploitation des fibre du liber serait envisageable, comme en Amérique latine.
10	<p>Le palmier à huile ou <i>Elaeis guineensis</i>(<i>Arecaceae</i>) est systématiquement protégé aussi bien dans les champs cultivés que dans les jachères. Dans certaines localités du bas-Bénin et principalement sur le plateau Adja et dans la comune d'Allada, le palmier à huile est planté en association avec les cultures annuelles et occupe le sol pendant le phase de jachère.</p> <p>A klouékanmè, les Fon plantent le palmier à huile à l'emplacement où le placenta d'un enfant est enterré.</p>	Le palmier à huile ou Detin en fon/Goun ; Ede en Adja ; Igi Okpe en Yoruba , constitue une importance source de richesse aussi bien pour les ménages que pour l'économie nationale.	Son abattage est tacitement subordonné à une autorisation des services chargés du contrôle des forêts.
11	Le palmier <i>Raphia</i> ou <i>Raphia hookeri</i> ou <i>Raphia vinifera</i> (<i>Arecaceae</i>) est planté dans les marécages dans les communes de Sèmè-Kpodji, d'Adjarra et de Dangbo.	Appelé Kode ou Oba en Goun et en Xwla ; lko ou Igi Ogoro en Yoruba, ce végétal pousse facilement dans les marécages mais le soucis d'une utilisation rationnelle et durable a	De cette plant, les exploitants extraient du vin pour la préparation du sodabi et des fibres pour le tissage. Ses feuilles et ses nervures servent de paille pour la construction des cases.

		conduit les exploitants à opter pour la plantation de cette espèce.	
12	A Dangbo et principalement dans le village Mondotokpa, mise en défense pendant 3 à 5 ans par le biais du fétiche Zangbéto des bas-fonds peuplés de palmier raphia.	Cette pratique permet de contrôler l'exploitation et de favoriser la régénération du palmier raphia dont l'utilité économique est forte dans la localité.	Pendant la période de la mise en défens, tout contrevenant est poursuivi par le fétiche Zangbéto. Après ouvertures desdits bas-fonds, l'exploitation du raphia dure environ un an et le cycle recommence.
13	<i>Thalia welwitschii</i> (Marantaceae) ou Aflema en Fon/Goun, est cultivé dans les bas-fonds dans certains villages d'Adjarra, Avrankou, Sèmè-Kpodji et Abomey-Calavi.	Cette plante à feuilles d'emballage, est très appréciée par les consommateurs d'akassa. Sa culture et son exploitation constituent aujourd'hui une importante activité génératrice de revenus pour les femmes dans les localités de houêto, Vèdo et Hèvié à Abomey-Calavi.	Aflema est une plante pérenne mais nécessite un entretien car laissée à l'état de cueillette, elle disparaîtrait après étouffement par les adventices.
14	A Avagbodji dans la commune des Aguégoués, il y a mise en défens par le biais du fétiche Zangbéto, des domaines communautaires où le végétal <i>Cyperus articulatus</i> (Cyperaceae) a poussé. De même, cette espèce est cultivée à Aguégoué-Daho.	La mise en défens du <i>Cyperus articulatus</i> , appelé Fin ou Ofin en Goun, permet de contrôler l'exploitation de cette plante et de favoriser sa régénération. Elle permet également aux dignitaires de Zangbéto de collecter de l'argent auprès des exploitants de ce végétal commercialisé.	Fin constitue la matière première pour la fabrication des nattes. A l'ouverture des domaines de fin à Avagbodji, toute personne qui voudrait exploiter ce végétal est tenue de payer 50 Fcfa par séance aux dignitaires du fétiche Zangbéto.

15	Croton zambecicus (Euphorbiaceae) est planté dans les cours des maisons pour chasser les mauvais esprits	Croton Zambezicus appelé <i>Jelele</i> en Fon ; <i>Ajeofole</i> en Yoruba ; Banna Kpaare en Dendi, est très utilisé en médecine traditionnelle.	Cette plante aurait la vertu de protéger les maisons contre les sorciers.
16	Crataeva religiosa ou Crataeva adansonii (Capparidaceae) est planté dans les maisons à cause de sa forte efficacité dans les traitements des abcès et autres infections.	Crataeva religiosa appelé <i>Wonton Zinzwen</i> en Goun ; <i>Tanyia</i> en Yoruba ; <i>Watoyise</i> en Adja ; <i>Gorigiberu</i> en Bariba, est très utilisé en Médecine traditionnelle.	Cette plante se propage rapidement par drageonnage et colonise le sol.
17	Certains guérisseurs traditionnels plantent Euphorbia unispina (Euphorbiaceae) derrière leurs cases.	Euphorbia unispina ou Euphorbia poisonii, appelé <i>So Jenkpe</i> ou <i>Solo</i> en Fon ; <i>Oro Adete</i> en Yoruba ; <i>Seseru</i> en Bariba est utilisé en médecine traditionnelle et en magico-religion.	Cette plante se rencontre également sur des sites abritant des vodoun. Il est parfois considéré comme plante ornementale. Son latex serait un poison.
18	A Dangbo, une bande de tissu rouge ou un rameau de palmier attaché autour d'un arbre permet de préserver ce dernier.	Selon la tradition, une toile rouge ou un rameau de palmier représente un interdit. Cette pratique empêche la destruction de certains arbres en plein champ.	C'est une pratique conservatrice d'espèces végétales à vertus multiples ou à haute valeur commerciale.
19	Dans plusieurs localités du Bas-Bénin, l'emplacement de certains arbres est transformé en un lieu sacré pour des sacrifices et offrandes au Vodoun. C'est le cas de l'Iroko ou Chlorophora excelsa (Moraceae), du faux Iroko ou Antiaris africana (Moraceae) et du Baobab ou Adansonia digitata (Bombacaceae).	Ces arbres sont considérés comme étant habités par des esprits et ne doivent donc pas être abattus par n'importe qui et à n'importe quel moment. -Chlorophora excelsa ou Milicia excelsa est appelé <i>Lokotin</i> en Fon, <i>Iroko</i> en	

		<p>Yoruba, <i>Wuklogba</i> en Adja, <i>Loko Azangu</i> en Waci et <i>Daabii</i> en Dendi.</p> <p>-<i>Antiaris africana</i> est appelé <i>Guxotin</i> en Fon, <i>Ooro</i> en Yoruba, <i>Gbexo</i> en Adja, <i>Loko Gbexo</i> en waci et <i>Dabi</i> en Dendi.</p> <p>- <i>Adansonia digitata</i> est appelé <i>Kpasatin</i> ou <i>Zuzontin</i> en fon, <i>Oshe</i> en yoruba, <i>Sonbu</i> en bariba et <i>Koo</i> en dendi.</p>	
20	<p>Dans la plupart des vilages Nago des départements du Plateau et des Colines et dans ceux de la région d'Agonli dans le Zou (Covè, Zangnannado et Ouinhi), les adeptes du fétiche Oro plantent, entretiennent et conservent jalousement <i>Triplochyton scleroxylon</i> (Sterculiaceae). Il en est parfois de même pour le Kapokier de clôture ou <i>Bombax brevicuspe</i> (Bombacaceae).</p> <p>De plus en plus, le <i>Cassia siamea</i> ou <i>Senna siamea</i> (Cesalpiniaceae) est planté en peuplement dense à l'intérieur et autour des forêts de Oro.</p>	<p><i>Triplochyton</i> appelé <i>Xwetin</i> en Fon et arèrè ou <i>Ogu</i> en yoruba, pousse spontanément et se conserve dans les forêts sacrés, principalement celles du Vodoun Oro.</p> <p>Les adeptes de ce fétiche plantent également cet arbre dans leurs forêts et à travers les villages.</p> <p><i>Triplochyton</i> est une plante très protégée par le oro qui la taille périodiquement en souvenir de ses adeptes décédés et pour d'autres cérémonies rituelles.</p> <p>La taille spectaculaire de cet arbre est une manifestation voire une démonstration de la puissance du oro dans le Village. Il en est de même du Kapokier de clôture qui est planté à travers</p>	<p>Aucun individu n'a le droit de couper ou d'exploiter des arbres plantés par Oro ou ceux entretenus ou protégés par ce dernier.</p> <p>Le Oro est un fétiche ou une société secrète propre au groupe ethnique et socioculturel Nago/Yoruba, en particulier dans le département du Plateau. La pratique du culte Oro est largement adoptée par d'autres groupes ethnique principalement les Fon/Mahi de la région d'Agonlin. Dans cette région, chaque village ou quartier de vile possède sa propre forêt sacrée du fétiche Oro. Cette large adoption qui se pérennise, serait due au rôle positif que continue de jouer le fétiche Oro dans le maintien de la quiétude et de la cohésion sociale au sein des populations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oro est très craint et fait respecter l'ordre et la discipline dans les villages ; - Oro protège les populations contre les mauvais esprits, les sorciers, les voleurs... - Oro soulage les individus qui se confient à lui pour divers problèmes sociaux tels que maladies graves, stérilité, etc.

		<p>certaines villages par le Vodoun Oro.</p> <p>Le reboisement des forêts oro par la plantation de <i>Cassia siamea</i> permet de redonner à ces forêts un état de densité qui assure l'imperméabilité à la vue des passants. Appelé Kassiatin en Fon, cet arbre à croissance rapide, possède une biomasse foliaire abondante, verte en toutes saisons. Il est adapté à plusieurs zones agroécologiques du Bénin. Les feuilles de cette plantes légumineuse améliore bien la fertilité des sols.</p>	
21	<p>A Dangbo, des cérémonies d'initiation et des célébrations rituelles de <i>vodoun</i> de déroulent dans les forêts sacrées <i>Kézoun</i> et <i>Datinzou</i>. La coupe des arbres est</p>	<p>Seules les personnes initiée peuvent entrer dans ces forêts. Cette mesure restrictive permet de conserver les espèces végétales existantes.</p>	

	contrôlée dans ces réserves forestières.		
22	<p>Kpassèzoun est un îlot forestier situé au cœur de la ville de Ouidah et plus précisément dans le quartier Tovè I. D'une superficie d'environ deux hectares, cette forêt est clôturée sauf sur sa partie nord. Au niveau de l'Iroko servant d'arbre-fétiche réservée pour les offrandes dans cette forêt, re trouvent des symboles (statues) représentant la plupart des divinités adorées dans la région.</p> <p>L'histoire révèle que la sacralisation de cette forêt date de la mort du roi Kpassè qui se serait transformé en un IROKO (<i>Chlorophora excelsa</i>) à cet endroit.</p> <p>Les princes et princesses descendants de ce roi sont enterrés d'une certaine manière dans cette forêt. Ce fait traduit l'esprit de regroupement des membres de la famille qui n'est pas seulement limité aux vivants mais englobe aussi les morts. Il s'agit là d'une manifestation du "grand être" caractéristique des sociétés traditionnelles.</p> <p>Aucune exploitation pouvant conduire à la destruction de cette forêt n'est autorisée. Les règles d'accès visent à veiller sur l'intégrité du <i>vodoun</i> et des arbres sacrés ainsi que la sauvegarde de la végétation dans son ensemble. La seule exploitation autorisée dans cette forêt est le prélèvement de plantes médicinales, la cueillette des fruits et la chasse.</p> <p>Les sanctions sont laissées au bon soin du <i>vodoun</i> qui, à en croire les déclarations, punit sévèrement les contrevenants. Toutefois les responsables de ladite forêt y ajoutent leur</p>	<p>Cette forêt située en pleine ville, n'a pas subi une grande modification sur le plan floristique même pendant la lutte contre la sorcellerie au cours de la période révolutionnaire. Au contraire on note un enrichissement de cette flore par l'introduction de nouvelles espèces comme <i>Elaeis guineensis</i> (palmier à huile) et <i>Azadirachta indica</i> (neem). La végétation naturelle est actuellement constituée de nombreuses espèces arboricoles dont <i>Chlorophora excelsa</i>, <i>Antiaris africana</i> (Faux Iroko ou Guxotin en langue Fon) <i>Bombax costatum</i> (Kapotier ou Huntin en Fon), <i>Parkia biglobosa</i> (Néré ou <i>Ahwatin</i> en Fon), <i>Diospyros mespiliformis</i> (<i>Kinvi</i> en Fon), <i>Vitex doniana</i> (<i>Fontin</i>) <i>Newbouldia laevis</i> (<i>Desregetin</i> ou <i>Ajama</i>), <i>Cola cordifolia</i> (<i>Wutin</i>) etc ; ainsi qu'une multitude d'espèces arbustives comme <i>Dialium guineense</i> (<i>Asiswetin</i>), <i>Uvaria chamae</i> (<i>Aylaha</i> ou <i>Zinwo kokwe</i>), <i>Bridelia ferruginea</i> (<i>Honsukokwe</i>), etc. De nombreuses espèces de graminées et d'herbacées existent tout naturellement dans cette forêt.</p> <p>En ce qui concerne la faune, elle est réduite à quelques espèces de rongeurs (aulacode, rat palmiste), d'oiseaux (tourterelle) et des</p>	<p>Des cérémonies d'offrandes de bœufs se font une fois tous les 10 ans sous la supervision de Daagbo-Hounon, chef de culte vodoun. Le rituel des inhumations consiste à enterrer le défunt quelque part et 9 mois après, s'il s'agit d'un prince et 7 mois s'il s'agit d'une princesse, on prélève la tête représentant l'être humain décédé. Cette tête après un certain nombre de rituels est enterrée dans la forêt.</p> <p>Cette forêt constitue une marque de la culture vodoun, un repère pour la diaspora qui d'ailleurs a participé aux côtés du Gouvernement Béninois à la réfection des vestiges de ce lieu sacré.</p>

	vigilance permanente.	serpents.	
23	<p>La forêt relique <i>Hêkpazoun</i> est une grande forêt fétiche située dans le village d'Agbanou, commune d'Allada.</p> <p>La raison fondamentale de la conservation de cette forêt est la présence du <i>vodoun Hêkpa</i>.</p> <p>La forêt est gérée par les responsables du <i>vodoun Hêkpa</i> à travers la mise en place des règles qui doivent être respectées par tous. Au nombre de ces règles, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'interdiction formelle d'y chercher des bois d'œuvre ; - l'interdiction d'y chercher des bois de feu ; - l'interdiction d'y faire des feux de brousse, bien que la chasse n'y pas interdite <p>Il est cependant autorisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le prélèvement des plantes médicinales - la cueillette des fruits ; - la chasse au bâton et au fusil. 	<p>D'une superficie d'environ 35 hectares <i>Hêkpazoun</i> est considérée comme un témoin de la forêt primaire de la région en matière de composition végétale.</p> <p>Son couvert végétal assez touffu est un véritable jardin botanique où l'on rencontre de nombreuses espèces disparues ou rares dans le reste du terroir.</p> <p>Certains arbres ont des hauteurs de l'ordre de 30 mètre avec des troncs de circonférences atteignant 5 mètre. Les espèces arborescentes les plus fréquentes sont <i>Chlorophora excelsa</i> (Iroko), <i>Antiaris africana</i> (Faux Iroko, appelé Guxotin en Fon et Aïzo) et <i>Ceiba pentandra</i> (Fromager ou Kapotier blanc, appelé <i>Ajolahuntin</i> ou <i>Gedehunsu</i> en Fon).</p> <p>La couche des dominés présente de nombreuses espèces parmi lesquelles on peut citer : <i>Dialium guineense</i> (appelé <i>Asiswetin</i> en Fon), <i>parkia Biglobosa</i> (ou <i>Ahwatin</i> en Fon) et <i>Fagara zanthoxyloides</i> (appelé <i>Xetin</i> en Fon).</p> <p>Le sous-étage est formé</p>	<p>L'histoire du village d'Agbanou révèle que son fondateur, par suite des difficultés rencontrée au niveau de la survie de ses enfants, avait sollicité l'aide du <i>vodoun Hêkpa</i> pour assurer sa protection ainsi que celle de ses enfants contre les esprits maléfiques.</p>

		<p>de plusieurs espèces parmi lesquelles on retrouve des lianes. Plusieurs espèces d'animaux peu géants constituent la faune de cette forêt conservée : Il s'agit de la tortue, l'escargot géant (<i>Achatina achatina</i>), la vipère (<i>Bitis spp</i>), le naja (<i>Naja melenoleuca</i>), le python royal, le céphalophe (<i>Cephalophus monticola</i>), le porc-épic (<i>Hystrix cristata</i>), les singes (<i>Cercopithecus aethiops</i>), l'aulacode (<i>Thryonomys swinderianus</i>), le pangolin, les éperviers (<i>Acipiter spp</i>), le lièvre (<i>Lepus crawshayi</i>), le francolin (<i>Francolinus bicalcaratus</i>) le crocodile, le varan (<i>Varauns niloticus</i>), etc.</p>	
24	<p>La forêt relique « <i>Hébiossozoun</i> » de Soyo dans la commune d'Allada couvre une superficie d'environ trois (3hectares). Tout comme la forêt <i>Hèkpozoun</i>, elle constitue l'un des témoins du couvert végétal originel. La différence avec la forêt d'Agbanou (située en zone Aïzo) est qu'aucun prélèvement n'est autorisé dans celle-ci (de Soyo), située dans une localité Fon). En cas de force majeure, obligation est faite à l'intéressé de se faire accompagner par des chefs <i>vodoun</i>, responsables de ladite forêt. Ce cas exceptionnel ne concerne que les prélèvement de plantes médicinales.</p>	<p>La crainte du <i>vodoun Hébiosso</i> utilisée pour identifier et punir des malfaiteurs continue d'animer la population et favorise la conservation de ce couvert végétal relativement très dense et très variablement peuplé.</p>	<p>Cette forêt n'a pas subi des coupes d'arbres pendant la période révolutionnaire.</p>
25	<p>La forêt sacrée <i>Agbogbozoun</i> de Gbénou-Hlanhonou dans la commune de Zogbodomey couvre une superficie d'environ 27 hectares et abrite une rivière fétiche appelée HLAN,</p>	<p>Ici la conservation de la biodiversité concerne aussi bien la source Hlan et sa rivière que le couvert végétal dense et la faune sauvage.</p>	<p>La source <i>Hlan</i> se trouve au sein même de la forêt Agbogbozoun et sort des profondeurs de la terre/</p>

	<p>une affluent du fleuve Ouémé.</p> <p>L'accès à cette forêt qui reçoit périodiquement le culte de la rivière fétiche Hlan, est basé sur des règles et interdits qui continuent d'être scrupuleusement respectée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est interdit d'y faire la chasse malgré que cette forêt regorge de nombreux animaux. Mais un animal qui va au delà des limites de la forêt peut être tué ou capturé. - Il est rigoureusement interdit d'abattre des arbres dans la forêt. Le prélèvement de feuilles et d'écorces médicinales ne peut se faire qu'avec la complicité des chefs de culte, "gardiens" de la forêt. - L'eau de la source <i>Hlan</i> est sacrée et par conséquent son utilisation à n'importe quelle fin que ce soit interdite. Par contre l'eau de la rivière est utilisée par les population au sortir de la forêt. - Le port de chaussures à l'intérieur de la forêt est interdit. - Tout individu voulant visiter cette forêt-palais doit s'adresser au gardien. Il est tenu d'offrir en sacrifice un poulet blanc et donner de l'argent de cinquante à cinq cents francs CFA. 	<p>La forêt Agbogbozoun renferme des essences forestières robustes comme <i>Chlorophora excelsa</i> (Iroko), <i>Ceiba pententra</i> (Fromager), <i>Triplochyton scleroxylon</i> (Samba), <i>Cola cordifolia</i> (Cola sauvage), etc. Cette forêt renferme également de nombreuses espèces particulièrement médicinales telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Monodora mysristica</i> (<i>Sasalikum</i> en Fon) ; - <i>Tamarindus indica</i> (<i>Jèvivi</i> en Fon) ; - <i>Anogeissus leicarpus</i> (<i>Hlihon</i> en Fon) ; - <i>Khaya senegalensis</i> (<i>Zunzatin</i> en Fon) ; - <i>Blighia sapida</i> (<i>Lissètin</i> en Fon) ; - etc. <p>Plusieurs espèces animales se trouvent encore dans cette forêt. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Thryonomys swindeianus</i> (aulacodes) ; - <i>Lepus crawshayi</i> (lièvre) ; - <i>Cercopithecus aethiops</i> (singes) ; - etc. 	<p>L'histoire rapporte que le roi Tégbèssou d'Abomey (1740-1774) avait déclaré sacrée la forêt de Gbènou dans le but de protéger la source mythique de la rivière <i>Hlan</i>.</p> <p>La forêt de Gbènou tout comme celle de Kouzoukpa servait de lieu de méditation pour les soldats d'Abomey avant leur départ en guerre.</p> <p>Des cérémonies annuelles ont lieu au mois d'Août et prennent un éclat particulier tous les deux ans. Tous les féticheurs du village de Gbènou y participent.</p>
26	<p>Au début de chaque grande saison sèche, des pare-feux sont effectués autours des forêts du <i>vodoun Oro</i>. Dans certains quartiers de ville et villages de Covè et de Zangnanado, ces forêts sont même clôturées en matériaux définitifs.</p>	<p>Cette pratique permet de protéger les forêts sacrées contre les feux de brousse. En plus des pare-feux, une surveillance est faite sous la direction du <i>Adjanna</i> (chef de culte Oro)</p>	<p>La période de surveillance des forêts <i>Oro</i> va au delà de la saison sèche et permet aussi d'éviter la déforestation frauduleuse des dites forêts.</p>
	<p>La forêt sacrée KPNZOUN de Covè est l'une des rares forêts communautaires couvrant une importante</p>	<p>La composition floristique de la forêt Kponzoun est dense et très diversifiée. Parmi les espèces</p>	<p>Pour les populations de Covè, on implore le <i>vodoun Bossikpon</i> pour avoir une vie heureuse.</p>

<p>27</p>	<p>superficie (49 ha) malgré les proches de la forte concentration humaine qui caractérise cette commune.</p> <p>Cette forêt dont certaines parties sont très vénérées, abrite le plus grand <i>vodoun</i> de Covè : le "<i>Bossikpon</i>" et plusieurs autres <i>vodoun</i> influents.</p> <p>La forêt <i>Kponzoun</i> abrite quatre rivières que sont : la rivière <i>Kété</i>, la rivière <i>Toga</i>, la rivière <i>Latta</i> ou rivière du <i>vodoun</i>, <i>n Toxosu</i> et la rivière <i>Vovoé</i>.</p> <p>Une partie de cette forêt est considérée comme forêt cimetièrre et accueillie les jumeaux et les enfants monstres mort-nés ou décédés.</p> <p>Il est interdit de faire la chasse à l'intérieur de la forêt à cause du <i>vodoun</i> <i>Hoho</i> qui incarne les primates représentant les jumeaux morts et enterrés dans la forêt.</p> <p>Il est rigoureusement interdit de prélever de l'eau dans la rivière <i>Latta</i>, surtout en raison des rites qui y sont effectués. ?</p> <p>L'entrée dans la forêt <i>Kponzoun</i> est permise à toute personne qui veut aller implorer la grâce du <i>vodoun</i>. Mais cette entrée est interdite la nuit et à midi, surtout lorsque l'on veut prélever des plantes médicinales.</p> <p>Au niveau de certaines parties de la forêt, les ressources naturelles qui s'y trouvent ne doivent être consommées ou exploitées que place (à l'intérieur de ladite forêt).</p>	<p>dominantes, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Terminalia superba</i> "<i>Fraké</i>" (<i>Idigbo</i> en Yoruba/Nago) ; - <i>Anogessus leicarpus</i> ; - <i>Raphia hookeri</i> et <i>Raphia vinifera</i> "<i>Bambous</i>" (<i>Wintin</i> en Fon) ; - <i>Borassus aethiopicum</i> "<i>Rônier</i>" (<i>Agonte</i> en Fon) - <i>Ceiba pentandra</i> ; - <i>Elaeis guinensis</i> ; - <i>Mangifera indica</i> "<i>Manguier</i>" - <i>Cola cordifolia</i> ; - <i>Parkia biglobosa</i> "<i>Néré</i>" (<i>Ahwatin</i> en Fon) ; - etc. <p>Sur le plan de la médecine traditionnelle, cette forêt est un réservoir de plantes que l'on peut rencontrer que rarement dans les champs.</p> <p>Les rivières qui jonchent la forêt <i>Kponzoun</i> regorgent de poissons.</p> <p>La faune sauvage comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Aulacode</i> (<i>Trynomy swinderianus</i>) ; - Lièvre (<i>Lepus crawshayi</i>) - Francolin (<i>Francolinus bicalcarus</i>) - Rat palmiste (<i>Xerus etythropus</i>) ; - Ecureuil (<i>Heliosciurus gambianus</i>) - Antilope (<i>Hippotragus equinus</i>) ; - Hérisson (<i>Atelirix albiventrix</i>) ; - etc. 	<p>Ce <i>vodoun</i> préserve contre les difficultés, les envoûtements et les sortilèges. Les adeptes du <i>vodoun</i> lui accordent un respect absolu.</p> <p>Cette forêt sacrée, très protégée, reste inviolable dans ses limites actuelles. Même la route BOK en construction a dû être déviée pour éviter de provoquer la colère et le déchaînement des <i>vodoun</i> et des ancêtres.</p>
-----------	---	--	---

C- Protection des espèces animales

N°	Pratique ou acte	Justification	Observations
28	L'élevage des escargots ou héliciculture ou achatiniculture permet aux paysans de ne plus aller systématiquement ramasser des escargots dans les forêts	L'héliciculture se généralise et est soutenu par plusieurs projets ayant pour principal objectif l'amélioration des revenus ou la protection de l'environnement.	
29	<p>Les singes incarnent l'esprit des vodoun dans le village de Ké, commune de Dangbo. Par conséquent, ils ne doivent pas être tués. La chasse aux singes y était strictement interdite.</p> <p>Plusieurs ethnies du Bas-Bénin considèrent le singe comme l'incarnation de l'âme des jumeaux.</p>	<p>Chasser les singes et tirer sur eux représente le massacre de l'esprit des vodoun.</p> <p>Le singe ne doit pas être tué au risque de tuer l'âme des jumeaux. Cette âme est vénérée.</p>	<p>De nos jours, cette interdiction n'y est plus très respectée et certains chasseurs ne permettent de tuer des singes.</p> <p>Cette tradition est généralement très respectée par les jumeaux et leurs parents.</p>
30	Le pigeon incarne la paix et son élevage est parfois recommandé par l'oracle.	Le pigeon n'est pas ordinairement tué comme les autres oiseaux domestiques. D'où la pérennité de l'espèce.	Le pigeon est utilisé pour des sacrifices spécifiques.
31	La tourterelle est préservée par les membres du groupe clanique ou « akota » pour le héron qui est préservé dans la localité de Dovi à Zangnanado.	<p>Selon la coutume, ces oiseaux ne doivent pas être tués par les membres de ces groupes claniques. Ils représentent leurs animaux totem respectifs.</p> <p>Un Zogbonou ne consomme pas la viande de tourterelle, mieux, il protège cet oiseau en toutes circonstances.</p>	En cas de non-respect de cet interdit, tout contrevenant est puni par les ancêtres qui lui font apparaître des dermatoses sur le corps

32	<p>Le python est vénéré par plusieurs groupes socioculturels du Sud Bénin. Il s'agit des Xweda, Aïzo, Goun, Torrinou, Sètonou, Adjranou, etc. A ce titre, ce serpent non agressif, ne doit pas être tué dans les localités couvertes par ces groupes ethniques.</p>	<p>Le python joue un rôle important dans l'équilibre agroécologique. Il préserve les cultures vivrières contre les attaques de déprédateurs, principalement les rats (<i>Cricetomys emini</i>). Le python est considéré comme un <i>vodoun</i>. Des cicatrices raciales seraient même faites à partir des ces cendres. Tout individu surpris ou même soupçonné d'avoir tué un python, subit des représailles de la part de l'ensemble des <i>vodounsi</i> (adeptes de vodou,n) de la localité concernée, en particulier les <i>Avocè</i> et <i>Hounyo</i> (adeptes des vodoun portatifs <i>Achina</i> et <i>Hounvè</i>).</p>	<p>La découverte d'un python mort est synonyme d'événement malheureux. Dans ce cas, des cérémonies rituelles spéciales sont organisées par les <i>Vodounsi</i>. Malheureusement, depuis quelque temps, ce serpent tant protégé et vénéré, fait l'objet d'un intense commerce vers l'extérieur. Il fait même l'objet de chasse pour la consommation de sa viande très appréciée par certaines catégories de personnes, membres de sectes religieuses chrétiennes dans la Commune de Ouinhi.</p>
33	<p>Dans certaines localité du département du Borgou, il est interdit de tuer les caïmans dans certains marigoits ou rivières consacrés à des fétiches ;</p> <p>Dans d'autres localités où les marigots sacrés sont dépourvus de caïmans, l'interdiction de pêche concerne les poissons et plus particulièrement <i>Clarias gariepinus</i> appelé poisson-chat ou silure.</p>	<p>Il s'agit généralement des caïmans séjournant dans des marigots fétiches. Dans la plupart des localités concernées, le caïman représente le fétiche et doit être vénéré. Son abattage conduit à des mauvais sorts. Les caïmans se trouvant dans ces plans d'eau sacrés sont souvent inoffensifs.</p> <p>Au delà de la conservation des ressources</p>	<p>Cette pratique de sauvegarde des caïmans s'observe à Diadia et Sinendé-centre. Elle s'observe également dans un village situé à 5 km de Kalalé et à Fombanri un village de Nikki.</p> <p>L'interdiction de pêche de poisson se pratique à N'Dali-centre et Biro (un village de Nikki).</p>

		halieutiques, la vénération des marigots ou rivières fétiches permet de préserver ces écosystèmes dont la végétation verdoyante subit très peu de pressions.	
34	Dans certaines grottes de Kouandé et de Digidiguirou (à Pèrèrè), le serpent boa est vénéré. Une pratique similaire s'observe avec la panthère dans une grotte spéciale à Kouadé.	Dans ces localités de l'Atacora et du Borgou, le boa est très respecté et représente la force de la fécondité. Les boa vénérés sont inoffensifs et des offrandes leur sont régulièrement faites.	La vénération de la panthère concerne la grotte qui relie Kouandé à Sinendé par un "tunnel".

D- Protection et exploitation durable de plans d'eau

N°	Pratique ou acte	Justification	Observations
35	Dans le village fluvio-lacustre d'Agonvè, à Kpédékpo, commune de Zangnanado, l'exploitation du lac <i>Azili</i> est soumise à des règles basées sur la fixation de dates d'ouverture et de fermeture de pêche ainsi que des cérémonies y afférentes. Il en est de même pour l'exploitation du lac <i>Célé</i> à Houédja dans la commune de Ouinhi.	L'exploitation des ressources halieutiques du lac <i>Azili</i> est contrôlée par un organe de gestion composé du chef de pêche (<i>tozêto</i>) et de conseillers (<i>toglato</i>). Tozêto fixe les date d'ouverture et de fermeture de pêche. Il est le garant des nombreux interdits liés à ce lac sacré et se charge de les faire respecter. En cas de non-respect des règles ou interdits du lac, le jugement des contrevenants avait lieu au couvent du fétiche Oro et c'était la mort qui s'ensuivait.	L'accès au plan d'eau d'Azili pour jouir de l'exploitation de ces réserves halieutiques est laissé libre à toute personne autochtone du village. Tout en demeurant libre d'accès, l'utilisation du lac est soumis à des règles. Chaque quartier a des zones de pêche. La pêche sur le lac est fonction des saisons. Ainsi, la saison d'utilisation du lac, qu'on peut assimiler à une campagne de production, démarre en décembre ou en janvier par une cérémonie d'ouverture de pêche (Gbedjidjidjè) dirigée par le Tozêto. Cette campagne de pêche dure de l'ouverture jusqu'à la crue du fleuve Ouémé qui marque ainsi la crue du lac. Cette crue intervient entre juillet et août. Ainsi, les exploitants disposent dans l'ensemble de 300 ha (lac et marais) de janvier à août (soit 8 mois sur 12) et seulement de 100 ha (les marais) pour le reste de l'année.

		<p>Pour éviter les pertes en vies humaines et limiter le pouvoir du <i>Tozêto</i>, un comité de pêche a été initié par les intellectuels du village. Cet organe complémentaire pour le contrôle du respect des règles de gestion du lac, a pour mission d'établir et d'appliquer les sanctions aux exploitants qui désobéissent aux normes en vigueur sur le lac. Ces sanctions sont surtout sous forme d'amendes.</p>	<p>Les maris sont utilisés toute l'année et leur exploitation n'est soumise à aucune contrainte de saison).</p>
36	<p>Dans le village de Bossa, arrondissement de Dasso, commune de Ouinhi, il existe une source sacrée appelée "Yo". La pêche est strictement interdite au niveau de cette source d'eau riche en ressources aquatiques. Il est également interdit de se baigner, de faire la lessive et de laver la vaisselle à côté de cette source d'eau. Des endroits bien appropriés sont réservés à ces usages. De même, il est interdit de se chauffer au moment du prélèvement de l'eau à cette source. Dans un autre village de Ouinhi, à savoir Aizè, la pêche est interdite au niveau du point d'eau <i>Vliki</i>. Ce petit plan d'eau très poissonneux, est placé sous la protection d'un fétiche très vénéré.</p>	<p>Cette source d'eau intarissable est vénérée et placée sous la protection du <i>vodoun Dan</i>. L'interdiction de pêche permet de conserver les ressources halieutiques.</p> <p>Ces interdictions permettent d'éviter la pollution de la source et l'intoxication de sa faune.</p>	<p>Selon la tradition, tout poisson pêché au niveau de la source "Yo" ne sera jamais cuit quel que soit l'intensité du feu et la durée de la tentative de cuisson.</p> <p>Une femme en menstrues ne doit pas s'approcher de la source thermique "Yo", étant donné que cette eau est également utilisée pour des cérémonies rituelles.</p> <p>Tous les interdits concernant la source "Yo" continuent d'être rigoureusement respectés par les populations.</p>

E- Techniques de conservation de produits agricoles

N° d'ordre	Pratique ou acte	Justification	Observations
37	Pour le stockage-conservation du maïs destinés à la commercialisation, la plupart des femmes exerçant cette activité, utilisent la méthode de séchage régulier, couplée avec le vannage – triage – tamisage.	Cette méthode de réduction des pertes post-récoltes, permet, après réduction sensible du taux d'humidité, de faire tuer certains insectes et leur larves par les rayons solaires et débarrasser les stocks de maïs d'autres ravageurs encore vivants.	
38	Certaines substances minérales sont ajoutées aux denrées stockées afin de préserver leur nature et leur qualité. Il s'agit des cendres de bois ; de la poudre inerte (latérite), du sable fin et de l'argile. L'emploi de ces substances minérales est particulièrement réservé à la conservation des semences.	Cette méthode de réduction des pertes post-récoltes, permet après réduction sensible du taux d'humidité, de faire tuer certains insectes et leur larves par les rayons solaires et de débarrasser les stocks de maïs d'autres ravageurs encore vivants.	
		Les cendres de bois utilisées dans la conservation des produits agricoles, proviennent généralement de certains arbres comme Anacardium occidentale (Anacardiaceae), Eucalyptus camadulensis (Myrtaceae), Vitex doniana (Verbenaceae).	Les cendres de bois sont additionnés dans des proportions de 30 à 100% de volume de produit stocké. D'une manière générale, les cendre sont utilisées seulement sur les lots de produits agricoles réduits, en raison d'importantes quantités nécessaires. L'intérêt ici est qu'il n'y a pas de réduction de la capacité germinative du produit stocké. C'est une bonne méthode de conservation des semences.

		<p>L'efficacité des cendres dans la conservation des grains est variable en fonction du type d'arbre ayant donné cette cendre. Les cendres agissent sur les insectes vivant à l'extérieur des grains et inhibent leur développement. Il en est de même de la poudre inerte (latérite). Cette dernière agit sur la plupart des insectes ravageurs des stocks. Le sable fin et l'argile limitent la mobilité des insectes des céréales stockées et des bruches niébé et entraîne leur mort par dessiccation. Le sable fin est particulièrement utilisé pour conserver les semences.</p>	<p>Anacardium occidentale = Acajou Africain (ou <i>Akajutin</i> en Fon, <i>Kaju</i> en Yorub/Nago ; <i>Yuburu Somba</i> en Bariba).</p>
39	<p>Diverses parties de certaines espèces végétales sont utilisées pour la conservation des grains ou des cossettes d'igname et de manioc. Les plantes concernées sont : Annona (différentes espèces), Neem, Basilic à duvet blanc, Acajou Africain, Piment Pili-Pili, etc</p>	<p>Les feuilles des Annona spp. ainsi que la poudre de leurs graines, ont de puissants effets répulsifs et insecticides sur les bruches et sur les ravageurs du sorgho. Les feuilles séchées ou pulvérisées du Neem inhibent le développement des insectes. Elles agissent sur les coléoptères nuisibles des produits stockés jusqu'à une durée</p>	<p>La poudre de la graine d'Annona doit être utilisée avec précaution car cette poudre irrite les yeux.</p> <p>.Annona senegalensis (Annonaceae) = Pomme cannelle du Sénégal ; appelé <i>Nyiglwe</i> en Fon, <i>Nyockikle</i> en Goun ; <i>Afon</i> ou <i>Abo</i> en Yoruba / nago ; en Yoruba / Nago ; <i>Yariti</i> en bariba et <i>Fillo</i> ou <i>Dankoru</i> en Dendi.</p> <p>. Annona muricata = Chap-Chap ou Corossol.</p> <p>. Annona reticulat = Cœur de bœuf.</p>

		<p>d'un an. La poudre des graines de Neem a les mêmes effets que les feuilles mais elle est plus active.</p> <p>Les feuilles d'ocimum canum (Basilic à duvet blanc) ont des effets répulsifs sur les coléoptères des légumineuses à graines et des céréales.</p> <p>La poudre de l'écorce séché d'Acadjou Africain a une action insecticide de durée relativement courte sur les bruches des légumineuses à graines (niébé).</p> <p>Les fruits entiers ou pulvérisés du piment Pili-Pili sont utilisés pour la conservation des semences du niébé.</p>	<p>Neem = <i>Azadirachta indica</i> (Meliaceae) ; appelé <i>Kininutin</i> en Fon ; <i>Dogon Yro</i> en Yoruba / Nago et <i>Koribu</i> en Bariba</p> <p>Basilic blanc= <i>Ocimum canum</i> (Labiaceae) ; appelé <i>Kesu Kesu</i> ou <i>Xisi Xisi</i> en Fon ; <i>Efinrin Ata</i> en Yorub / Nago ; <i>Anono</i> ou <i>Bohnoroku</i> en Bariba.</p> <p>Piment Pili-Pili = <i>Capsium frutescens</i> (Solanaceae) ; appelé <i>Takin</i> ou <i>Gbatakin</i> en Fon ; <i>Ata</i> en Yoruba et <i>Yeku Yaki</i> en Bariba.</p>
40	<p>Des huiles végétales sont utilisées pour la conservation de produits agricoles. Le cas les plus connus sont : l'huile d'arachide, l'huile de noix de coco, l'huile noix de palme, l'huile de graines de neem et de beurre de karité.</p>	<p>L'huile d'arachide a un effet destructeur sur les embryons à l'intérieur des œufs des bruches.</p> <p>L'huile de noix de coco et l'huile de noix de palme ont des effets similaires à ceux de l'huile d'arachide.</p> <p>Le beurre de karité agit en particulier sur les coléoptères.</p>	<p>L'huile de graines de neem est utilisée sur les légumineuses à graines et les céréales, à la dose de 2 à 3 ml par kg. Pour un sac de 50kg de niébé, il faut 150ml d'huile. L'huile de neem a un goût amer et par conséquent n'est utilisé que pour la conservation des semences.</p> <p>Le beurre de karité préalablement fondu est mélangé aux grains de céréales et de légumineuses à la dose de 5ml par kg.</p>

41	<p>Les produits agricoles sont parfois conservés sans utilisation ni de substances minérales, ni de substances végétales, ni de substances chimiques. Il s'agit de la conservation par enfumage, de la conservation en jarre, de la conservation en bombonnes et de la conservation dans les fûts métalliques.</p>	<p>Pour la conservation par enfumage, le feu est allumé tous les jours sous le grenier. L'objectif visé ici est de chasser les insectes tout en poursuivant le séchage.</p> <p>La conservation en jarres est souvent pratiquée par les commerçants. Le maïs égrené ou le niébé est conservé tel quel sans cendre, ni sable, ni produits chimique de traitement. Le maïs doit être bien séché et trié.</p> <p>La conservation en bombonnes concerne souvent de petites quantités de semences. Les résultats sont en général très bons.</p> <p>La conservation dans les fûts métalliques est une méthode de conservation très efficace à cause de la parfaite étanchéité que représentent les fûts. Les grains sont triés avant leur conservation.</p>	
----	--	--	--

F- Autres pratique endogène

N°	Pratique ou acte	Justification	Observations
42	A Guéné et Karimama, des agro-éleveurs utilisent les déjections bovines pour fertiliser leurs champs.	Les bêtes sont régulièrement parquées sur des sols destinés aux cultures. De même, la bouse de vache est ramassée ailleurs et transportée dans les champs où elle épanchée avant le labour. Cette pratique de fertilisation organique, a favorisé la sédentarisation de nombreux éleveurs Peuhls, traditionnellement transhumants.	Ces Peuhls ayant rompu avec la forte tradition de la transhumance, s'auto suffisent en céréales et vendent même une bonne partie de leur sorgho et maïs dans le département de l'Alibori.

CONCLUSION

L'étude des coutumes et traditions des communautés rurales du Bénin révèlent de nombreuses pratiques et connaissances favorables à la conservation de la diversité biologique.

Nos investigations ont permis de couvrir plusieurs domaines d'intervention.

- Des reliques forestières se rencontrent dans de nombreuses villages du Bénin et les ressources qu'elles contiennent sont conservées en se fondant sur le sacré c'est-à-dire des règles et principes de la spiritualité.

Ces forêts sacrées sont généralement de trois types :

- Forêt abritant un ou plusieurs vodoun qui aident à la résolution des problèmes auxquels sont confrontés les habitants (stérilité, diverses maladies, amour, promotion d'entreprise...);
- Forêt servant de siège de sociétés secrète (oro);

- Forêt cimetières où sont généralement enterrées les personnes mortes par accident ou par suite de maladie épidémiques ou contagieuses (cas de la forêt sacrée d'Adjahonmè à Aplahoué et cas de Azonzoun où sont enterrés les varioleux décédés à djigbé- Agué, commune de Zè), les femmes mortes en état de grossesse (cas de yohozoun à Zounta, commune d'allada), etc.

D'une manière générale, personne n'ose faire des prélèvements végétaux ou

- chasser des animaux dans ces forêts – cimetières , de peur d'attirer sur les malheurs dont été victimes les défunts inhumés dans ces lieux.

Au cours de l'atelier régional sur la problématique des forêts sacrées au Bénin et en côte d'ivoire, le concept forêt sacrée a été défini comme tout espace boisé, vénéré, et/ou craint, réservé à l'expression culturelle d'une communauté donnée, dont l'accès et la gestion sont réglementés par les pouvoirs traditionnels (AGBO et SOKPON ,1997)

Le respect de l'inviolabilité des forêts sacrées constitue une attitude positive qui favorise la protection de l'environnement et la conservation de la diversité biologique. La forêt relique « hèkpazoun » située dans le village d'Agbanou, commune d'Allada et la forêt « Agbogbozoun » avec sa rivière fétiche hlan de Gbénou- hlanhonou, commune de Zogbodomey, en sont des exemples typiques.

Sur le plan floristique, certains reliques forestières sont enrichies par la plantation de nouvelles espèces. C'est le cas de la plupart des forêts de société secrète ORO dans la région d'Agonlin où en plus de la plantation de triplchyton sclaroxylon, on note la présence de nouvelles espèces comme cassia siamea.

Pour la conservation de la biodiversité, la sacralisation des forêts offre plusieurs avantages :

- le faible coût de surveillance du couvert forestier par la crainte et la conscience que suscite la présence de divinités qui ne sont récompensées que par des offrandes de peu de valeur (poulet, huile, farine de maïs, cola, etc.)
- Ce sont des îlots de conservation des témoins végétaux et leur dissémination écologiques convenables.
- Ce sont des lieux de refuge et de conversation de quelques espèces animales.

Les emplacements de certains arbres sont transformés en lieux sacrés pour des sacrifices et offrandes aux vodoun. C'est le cas de l'IROKO ou Chlorophora excelsa (moraceae), du faux Iroko ou Antiaris africaina (moraceae) et du Baobabe) ou Adansonia digita(Bombacaceae)

Ces arbres sont considérés comme étant habités par des esprits et ne doivent donc pas être abattus par n'importe qui et à n'importe quel moment.

Dans le département de l'ouémé, une toile de tissu rouge ou un rameau de palmier à huile représente un interdit. Attaché à un arbre, cette toile ou ce rameau empêche la destruction de celui-ci, même en plein champ ou en pleine brousse.

Dans ce même département, il y a mise en défens par le biais du fétiche Zangbéto des bas-fonds et autres domaines communautaires peuplés de palmier raphia et cyperus articulatus (appelé fin en langue goun).

La mise en défens pour des périodes déterminées permet de contrôler l'exploitation de ces plantes et de favoriser leur régénération.

L'implication des croyances dans la gestion de l'environnement a été tout temps bénéfique pour l'environnement et pour les hommes (MEHU, 1996).

Plusieurs espèces végétales à but multiple sont plantées dans les maisons pour leur utilisation comme piquets de clôture vivante. C'est le cas de newbouldia laevis, dracaena arborea, spondias mombin, moringa oleifera, ficus spp. Et bombax brevicuspe.

Dans certains villages fluvio- lacustres comme Agonvè, commune de Zangnanado et houédja, commune de ouinhi, l'exploitation de plans d'eau est soumise à des basées sur la fixation de dates d'ouverture et de fermeture de pêche ainsi que des cérémonies y afférentes. C'est le cas du lac AZILI et du lac Célé.

L'exploitation des ressources halieutiques du lac AZILI est contrôlée par un organe de gestion composé du chef de pêche (tozêto) et de conseillers (toglato). Tozêto fixe les dates d'ouverture et de fermeture de pêche. IL est le garant des nombreux interdits liés à ce sacré et se charge de ces faire respecter.

De même, diverses parties de certains végétales sont utilisées pour la conservation des grains ou des cossettes d'igname et de manioc. Les plantes insecticides concernées sont : annona (différetes espèces), Neem, Basilic à duvet blanc, Acadjou Africain, Piment pili-pili, etc.

Des huiles végétales sont utilisées pour la conservation de produits agricoles. Les cas les plus connus sont : l'huile d'arachide, l'huile de noir de coco, l'huile de noir de palme l'huile de graines de neem et le beurre de karité.

Le suivi et la gestion durable des ressources de l'environnement en général et de la diversité biologique en particulier exigent une meilleure connaissance de leurs composantes et de leur mécanisme de fonctionnement. Cette exigence passe nécessairement par la recherche qui devra se poursuivre de manière à assurer une meilleure connaissance pour un meilleur développement des utilisations des pratiques endogènes conservatrices des ressources de la diversité biologique. Le présent répertoire pourra servir de base à la réalisation de telles études approfondies.

Sachant qu'une valorisation suffisante des opportunités offertes par la diversité biologique permettra de soulager la misère des populations qui se plient sous le poids de la pauvreté,

ces connaissances pourraient servir de socle pour le développement d'un guide de l'éducation et de la formation en environnement au Bénin notamment celles relatives au programme national de conservation de la diversité biologique.

Ce qui soulève un certain nombre de besoins en renforcement de capacités comme l'indique le tableau ci- après.

Tableau n° 6 : Tableau des besoins en renforcement des capacités et leur Coût

N°	TYPE DE BESOIN DE RENFORCEMENT	COÛT ANNUEL	COÛT EN 5 ANS
1	Renforcement des capacités des structures d'encadrement des communautés locales pour l'analyse, la maîtrise des pratiques recensées et leur prise en compte effective au moyen de formations	100 000 000	500 000 000
2	L'organisation et la formation des garants des us et coutumes (Chefs traditionnels, Responsable des cultes et autres leaders d'opinion) en vue de la pérennisation des pratiques favorables à la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques ;	250 000 000	1 500 000 000
3	L'organisation des voyages d'échanges inter communales ou départemental en vue de partager les expériences et de corriger les défaillances éventuelles	150 000 000	750 000 000
4	Approfondissement de la connaissance des pratiques et leur capitalisation en banque de données par groupe ethnique et ou région du pays.	100 000 000	500 000 000
5	Equipement technique – réseau communication – audio visuel – informatique – imprimerie - rapport et publication	500 000 000	2 500 000 000
TOTAL :			5 750 000 000

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

N° d'ordre	Auteurs	Titre	Année et lieu de publication	Observations
1	AMETEPE Angelo	Forêts reliques et conservation de la biodiversité :prospection écologique de quelques forêts dans le Département de l'Atlantique sud Bénin	Abomey – Calavie, 1996	Cote : BIDOC FSA/UAC TAGE -003- 1996
2	ABDOURHAMANE Hamidou	Sacred groves and biodiversity conservation in Bénin. Case study of Mono province	Abomey- Calavie, 1997	Cote : BIDOC FSA/UAC TAGE-003- 1997
3	GBAGUIDI Félix	Contribution of protected area management. Study of faune and its biotop in the protected forest of "Trois rivières" in north Bénin	Abomey- Calavie, 1997	Cote : BIDOC FSA/UAC TAGE-003- 1998
4	GBAGUIDI Félix	Forêt sacrée et conservation de la biodiversité dans le département de l'Ouémé au Sud-Est du Bénin	Abomey- Calavie, 1998	Cote : BIDOC FSA/UAC TAGE- 005- 1998
5	KASSA Barthélemy	Problématique de l'aménagement écologique pour la conservation des ressources fauniques dans le parc national du W au Niger :périmètre de Keremou au Nord Bénin.	Abomey- Calavie, 1998	Cote : BIDOC FSA/UAC TESR-001- 1997
6	AGBO Valentin	Paysannat traditionnel et développement rural de l'Atacora	Abomey- Calavie, 1977	Cote : BIDOC FSA/UAC TPA-006- 1995
7	COUBELOU Patient	Diversité faunique des différents biotopes de la forêt classée de la Lama.	Abomey- Calavie, 1995	Cote : BIDOC FSA/UAC TESR
8	TOHINLO J. Y. Péggy	Durabilité des modes d'exploitation des ressources naturelles en milieu fluvio-lacuste : cas de Agonvè dans la Sous-préfecture de Zangnanado	Abomey- Calavie, 2001	BIDOC FSA/UAC TAGE
9	Centre Béninois pour le Développement durable	Mieux utiliser les ressources de l'environnement et de la diversité biologique	Cotonou, 1996	Bulletin d'information du CBDD N°003 Mars-Avril 1999
10		Contribution à l'étude des conditions pour une bonne intégration du projet »restauration de ressources	Abomey- Calavi, 1993	

		forêtières dans la région de Bassila		Cote : BIDOC FSA/UAC TESR-0096- 1993
11	DAGBA Lucien Cosme	Problème de la production halieutique du lac Ahémé (RPB) : influence des activités anthropologiques sur la population en poisson et sur la conservation des RN.	Abomey- Calavi, 1986	Cote : BIDOC FSA/UAC TPA-007- 1986
12	ZOUNON Lucien Cosme	Système d'exploitation agricole et gestion des ressources naturelles : cas de deux villages dans S/P de Matéri (Département de l'Atacora)	Abomey- Calavi, 1993	Cote : BIDOC FSA/UAC TESR-0086- 1993
13	GBETOHO Pascal	Impact des activités humaines sur les ressources des parcs nationaux	Abomey- Calavi, 1985	Cote : BIDOC FSA/UAC TPV- 024 – 1995
14	TCHOUKPENI Hubert	Approche paysanne de la gestion des RN : cas des forêts sacrées dans le Département de l'Atlantique	Abomey- Calavi, 1995	Cote : BIDOC FSA/UAC TESR- 018 – 1995 P. 54 – P.70
15	TCHABI Vincent	Ecologie Evaluation et Utilisation des Ressources Pastorales dans la Réserve de Faune soudanienne de la Penjari (Bénin) Proposition d'Aménagement et de Gestion.	Abomey- Calavi, 1994	Cote : BIDOC FSA/UAC TAGE –001- 1994
16	SODEGLA C. Honoré	Les forêts sacrées : approches paysannes de la conservation et de la gestion des RN : étude de cas de quelques villages dans le département du Mono (République du Bénin)	Abomey- Calavi, 1993	Cote : BIDOC FSA/UAC TESR – 0046 –1993
17	GBEVE A. Daniel	Impact des activités anthropiques sur la faune sauvage en dehors des zones classée : cas du district rural de Djakotomey dans la province du Mono.	Abomey- Calavi, 1988	Cote : BIDOC FSA/UAC TPV-007- 1988
18	EKAHO Jonas	Forêts sacrées du Bénin : approches traditionnelles de la gestion des ressources naturelles. Cas de quelques villages de la province du Zou.	Abomey- Calavi, 1995	Cote : BIDOC FSA/UAC TERS – 0156 – 1995
19	GBAGUIDI	Forêts sacrées et conservation de la	Abomey-	

	Félix	biodiversité dans département de l'Ouémé au Sud – Est du Bénin	Calavi, 1998	Cote : BIDOC FSA/UAC TAGE – 0036 – 1998
20	EYOG MATIG O. ADJANOHOUN E. et al	Programme de ressources génétiques forestières en Afrique au Sud Sahara (Programme SAFORGEN) Rapport du Bénin	Cotonou, Décembre 1999	Réseau « Espèces Ligneuses Médicinales »
21	Centre Pilote Régional de la Biodiversité Africaine (CENPREBAF CBDD, Cotonou	Utilisation Durable des Plantes Médicinales et Aromatiques au Bénin. Phase I	Cotonou, 1999	CBDD
22	AMETEPE Angelo	Forêts sacrées et conservation de la biodiversité au Bénin : cas du département du Mono	Abomey-Calvi, 1997	Cote : BIDOC FSA/UAC BU.TAGE – 002 – 1997
23	ZODEOUGAN Aubin	Méthode administrative et méthode traditionnelle de conservation des ressources forestières : descriptions, atouts et faiblesses : cas de la Sous-préfecture de Dassa-Zoumè (Département du Zou).	Abomey-Calavi, 1996	Cote : BIDOC FSA/UAC TESR – 007 – 1996
24	ALLOMASSO Tchokponhoué	Conservation des ressources génétiques forestières du département de l'Atlantique : stratégie de conservation de l'igname sauvage <i>Dioscorea praehensilis</i> (Benth) dans les forêts et études de sa domestication.	Abomey-Calavi, 2001	Cote : BIDOC FSA/UAC T.AGE – 019 – 2001
25	AGBO V. ET SODEGLA H.	Préparation d'une stratégie de conservation et de gestion des aires protégées du Bénin : composante socio-économique.	Cotonou, 1994	PGRN – UCN

Autres références bibliographiques

Zogo C.G., . Etude socio-économique des facteurs de dégradation des ressources naturelles en milieu rural: cas de la sous-préfecture de Djidja (département du Zou)

Sinsin B. & Owolabi L., 2001. Monographie nationale de la diversité biologique. Rapport de synthèse. MEHU/PNUD, Cotonou Bénin. 41 pages

Projet BEN/97/G3, 2002.

Sinsin *et al.*, 2002.

Codjia J.T.C., Fonton K.B., Assogbadjo A.E. & Ekué M.R.M., 2001. Le baobab (*Adansonia digitata*), une espèce à usage multiple au Bénin. CECODI/CBDD/Veco/SNV/FSA. 47p. ISBN 99919-953-0-7